HAUTE-GARONNE

## Bilan des sites classés et inscrits de Haute-Garonne Lieux de beauté, lieux de mémoire



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

# La Haute-Garonne est le département de Midi-Pyrénées qui compte le plus grand nombre de sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930. Les paysages et les sites haut-garonnais sont ainsi reconnus pour leur beauté et leur authenticité

Qu'ils soient prestigieux, insolites, majestueux ou intimistes, les sites de notre département constituent un patrimoine paysager remarquable. Qu'il s'agisse de paysages de montagne, de sites historiques ou liés au patrimoine religieux, de curiosités naturelles, ces sites, dont certains sont internationalement reconnus, participent à la notoriété de notre territoire et illustrent la richesse paysagère de la France.

Moteur d'une importante activité touristique, ce patrimoine paysager contribue à la qualité de vie des habitants.

Depuis plus d'un siècle, l'État est le garant du maintien de l'intérêt patrimonial de ces espaces remarquables. C'est le sens des lois de protection des sites, intégrées dans le code de l'environnement.

Les transformations, aujourd'hui rapides, des modes d'occupation de l'espace doivent renforcer la vigilance de tous les acteurs locaux. En effet, les sites sont des espaces de vie qui s'inscrivent dans des territoires en constante évolution; leur protection et la maîtrise de leur évolution relèvent de la responsabilité et de l'intérêt de tous.

Le classement ou l'inscription d'un site n'est pas seulement une mesure de protection, c'est aussi une reconnaissance qui valorise un territoire, et un cadre juridique qui garantit la qualité de ses évolutions.

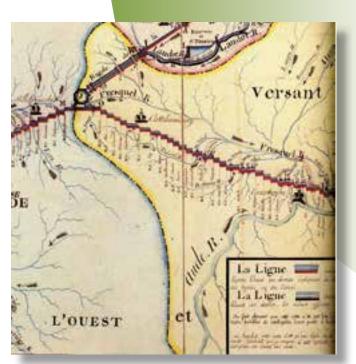
Afin de transmettre ce patrimoine commun aux générations futures, il est de notre responsabilité collective de le préserver, le valoriser et le faire connaître, comme un des symboles du développement durable de notre société.

### **Pascal MAILHOS**

Préfet de la Région Midi-Pyrénées Préfet de la Haute-Garonne

# Le mot du préfet





Plan Jasserieu 1825

### **Avant-propos**







Si la notion de paysage mérite d'être honorée, ce n'est pas seulement parce qu'elle se situe de façon exemplaire, à l'entrecroisement de la nature et de la culture, des hasards de la création et de l'univers et du travail des hommes, ce n'est pas seulement parce qu'elle vaut pour l'espace rural et pour l'espace urbain. C'est essentiellement parce qu'elle nous rappelle que cette terre, la nôtre, que nos pays sont à regarder, à retrouver, qu'ils doivent s'accorder à notre chair, gorger nos sens, répondre de la façon la plus harmonieuse qui soit, à notre attente. Le monde (et donc notre existence) vaut la peine d'être parcouru, aimé, salué, connu, reconnu. Il y a là un acte d'allégresse et d'allégeance à l'égard de ce que la bienveillance de la nature et la ferveur laborieuse de nos ancêtres ont su nous léguer.

Pierre SANSOT Variations paysagères

Regard du paysagiste et de l'architecte du patrimoine				
Méthodologie d'étude				
Présentation générale du bilan				
Histoire de la protection des sites en France et son expression en Haute-Garonne				
Typologies				
0	Points de vues et tables d'orientation	26		
	Grands paysages	28		
	Arbres remarquables	32		
	Chapelles et abords	34		
	Curiosités naturelles	36		
	Plans d'eau et cours d'eau	40		
	Tours	42		
	Ensembles urbains	44		
	Villages et hameaux	46		
	Sites légendaires	48		
	Châteaux	50		
	Parcs et jardins	52		
Évolution des sites				
	Disparition de l'objet de la protection	54		
	Méconnaissance des valeurs patrimoniales	55		
	Sites sinistrés	56		
	Évolution du sens de protection	56		
	Superposition de protections	57		
	Pertinences des limites	58		
	Abords des sites	59		
Synthèse et enieux		60-61		
	Richesse méconnue et mise en valeur des sites	60		
	Multiplicité des usages	60		
	Mise en relation des sites	60		
Questions réponses				
Tableau chronologique des sites classés et inscrits				
Liste alphabétique des sites inscrits et classés, par communes				

## **Sommaire**



Bagiry : Chapelle Notre-Dame-des-Vignes et abords SI 07/09/1943

# Le regard du paysagiste et de l'architecte du patrimoine

### LE REGARD DU PAYSAGISTE Caroline DUBOIS – Paysagiste

L'objet de ce document est de vous présenter le bilan d'une étude menée sur les sites protégés du département de Haute-Garonne. Il s'inscrit dans la lignée de ceux précédemment réalisés pour tous les départements de Midi-Pyrénées, il met en lumière la richesse du patrimoine de ce département et ce qui en fait sa particularité.

Qu'il s'agisse de sites bâtis ou de sites naturels, de sites ponctuels ou de sites plus vastes tels que les grands ensembles paysagers ou urbains, ce sont avant tout, des SITES; des lieux uniques révélant les accents et les humeurs de ce territoire mais aussi l'intelligence des hommes qui ont su être attentifs à ses traits de caractère pour magnifier sa personnalité. Ces sites sont tous porteurs de sens, à qui sait prendre le temps de les découvrir, et d'enseignements, à qui sait prendre le temps de les écouter. Ils constituent ainsi une magnifique bibliothèque de savoirs parmi lesquels, peut-être celui qui me touche en tant que Paysagiste et Géographe, «le Savoir-Voir pour Savoir-Faire» (Claude EVENO); cette connaissance précise des particularités géographiques de chaque territoire qui permet de donner du bon sens à tout acte d'aménagement et de la saveur aux paysages que nous construisons.

En arpentant chaque lieu, en observant et en consignant leurs configurations, les données formelles et sensibles, les choses les plus flagrantes à celles plus secrètes, nous avons pu apprécier leur singularité, leur poésie et leur état de conservation au regard des motifs qui ont prévalu à leur protection, il y a presque 80 ans pour certains d'entre eux, et sur lesquels nous posons aujourd'hui notre regard, notre culture, notre rapport au temps et à l'espace. En eux, réside un formidable potentiel souvent endormi, permettant à travers des projets culturels et touristiques, permanents ou temporaires, de participer à la dynamique de ce territoire et, pourquoi pas, d'amorcer une solidarité entre élus du département, à partir de familles de sites pour mettre en commun des programmes de gestion et de valorisation. Au-delà de ce document, nous vous invitons donc à découvrir ces lieux ou peut-être à les redécouvrir pour certains d'entre vous qui les côtoyez quotidiennement. L'espace d'un instant, laissez-vous prendre à leur jeu comme lors d'un premier rendez-vous...

# REGARDER LE PAYSAGE Michel PÉRON – Architecte du patrimoine

Le paysage est un mystère.

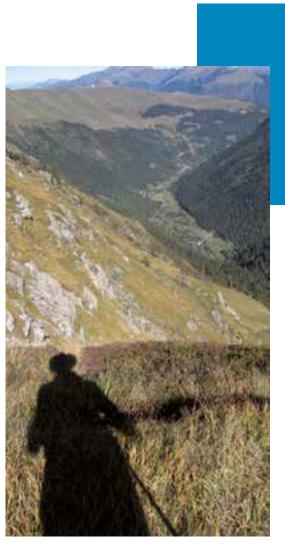
On peut analyser ses multiples caractéristiques topographiques, géologiques, économiques, le découper en tranches analytiques, le passer au crible de multiples critères même de l'ordre du sensible et de l'émotionnel, mais cela dévoilera-t-il son existence intime, profonde, totale? A-t-il d'ailleurs une existence s'il n'est pas regardé?

La tentation existe d'observer le paysage à partir d'un point fixe, extérieur, c'est l'expression de la «table d'orientation» qui parsème les parcours du territoire. La position est confortable, distanciée. Un «cône de vue» se forme à partir de ce point fixe distinct de l'objet observé, héritage de la Renaissance qui a fixé les règles de la perspective optique, et au-delà, héritage de la culture grecque et judéo-chrétienne. Le regard est le sommet de la pyramide optique, il toise le monde extérieur et s'en distingue, il est «objectif».

Quelle est la pertinence de cette objectivité? Ne serait-ce pas plutôt un a priori, au mieux une convention commode qui permet de définir, de finir, les choses plutôt que de vivre avec, d'en faire partie, d'en partager les variations, les changements...

Le paysage n'est pas un cadre que l'on accroche au mur. Il n'est pas cet objet extérieur à celui qui regarde. Le regard est aussi dans le paysage au même titre que l'homme est dans le paysage. Le dictat de l'objectivité est remis en cause. L'homme n'est pas séparé de ce qu'il regarde, même s'il s'en distingue. Quitter le confort et la certitude de l'objectivité, sans l'oublier totalement, sans la renier, et aller à la rencontre du lien intime de l'observateur et de l'observé, source de connaissance et sans doute aussi de reconnaissance. Alors apparaît un sentiment d'être au monde.

# Le regard du paysagiste et de l'architecte du patrimoine



Vue du site de Superbagnères et de la vallée du Lys depuis le site du Gouffre d'Enfer.



La réalisation de ce bilan repose sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire associant: historiens, paysagistes, architectes du patrimoine et urbanistes. La conjugaison de ces compétences permet de porter des regards convergeant sur un site. Chacun, fort de ses compétences et de sa sensibilité, met au jour une facette particulière de l'objet regardé et la combinaison de ces regards permet une appréhension globale.

Chaque site a fait l'objet d'une étude en deux phases.

### > Première phase: monographie historique

L'objectif de cette phase est de recueillir des données historiques sur les sites :

- récolement des arrêtés de protection, rapports généraux, comptes-rendus de visites, etc.;
- recherche de documents iconographiques anciens: photographies, cartes postales, gravures, plans, etc.;
- étude historique du site à partir des publications et documents d'archives connus;
- rédaction d'un rapport regroupant les analyses et informations recueillies et situant la valeur patrimoniale du site dans l'histoire des paysages.

Lac d'Oô, lac et parties communales de ses rives SC 02/05/1927

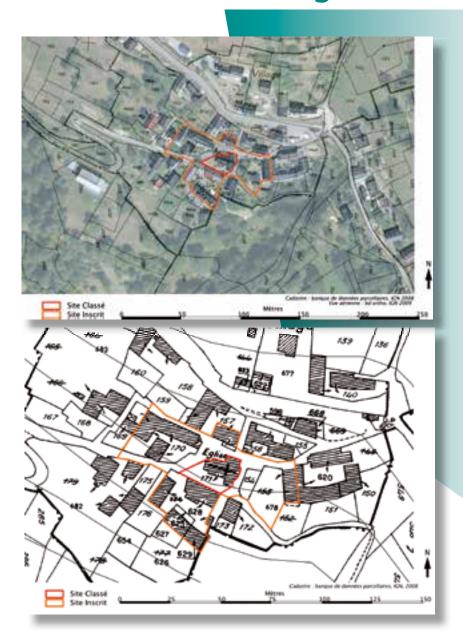
### > Deuxième phase: analyse du site

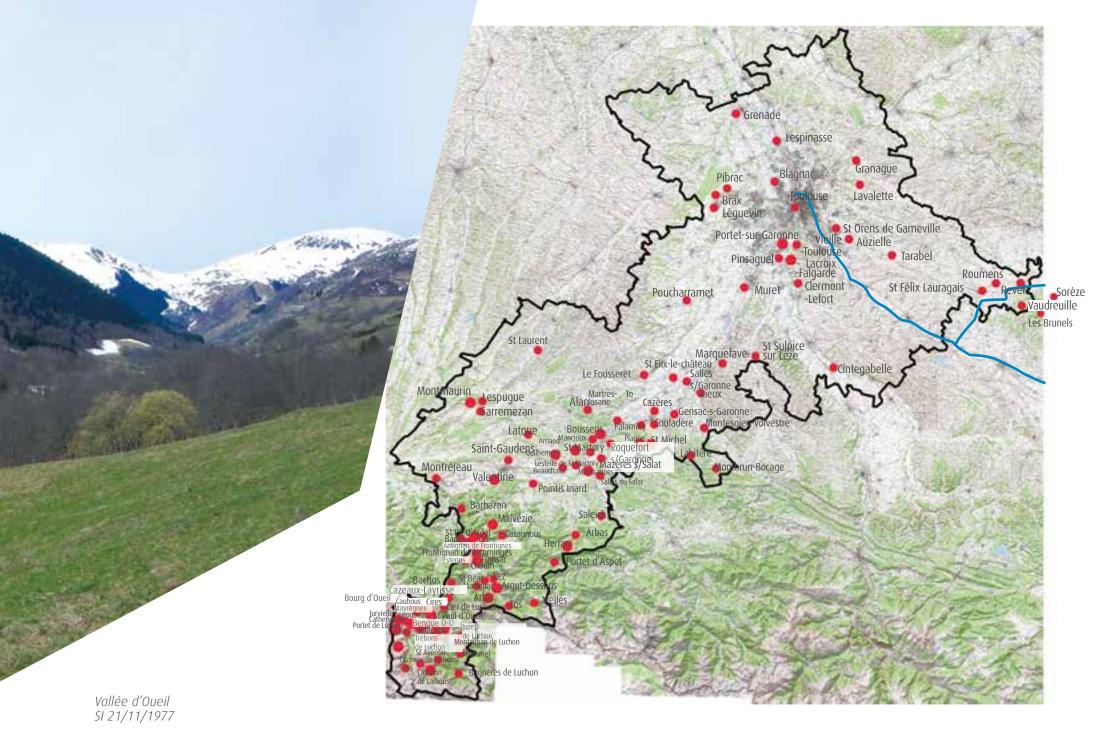
Cette deuxième phase s'appuie sur les monographies historiques et prolonge les analyses par des investigations complémentaires et par la visite et l'observation de chaque site dans son état actuel:

- établissement d'une cartographie du site à partir des arrêtés et report des périmètres sur des fonds cartographiques: vue aérienne, cadastre actuel, superposition des deux;
- récolement des règlements d'urbanisme et territoriaux affectant le site (PLU, périmètres MH, NATURA 2000 avec règle de gestion de la biodiversité...).
- ZNIEFF (inventaire patrimonial naturel);
- visite des sites et analyse selon les critères reportés dans les fiches individuelles de site;
- rédaction des fiches individuelles de site dont le contenu comprend systématiquement:
  - contexte réglementaire,
  - composantes du site,
  - motivations de la protection,
  - analyse paysagère,
  - analyse urbaine,
  - analyse architecturale,
  - accès au site,
  - vues sur le site,
  - vues depuis le site,
  - évolution du site depuis sa protection,
  - projets futurs susceptibles d'affecter le site,
  - proposition d'évolution de la protection,
  - couverture photographique référencée aux analyses et documents graphiques;
- ces fiches sont conçues selon un système ouvert permettant des mises à jours régulières dans le but de favoriser la connaissance et le suivi de la bonne gestion du site et des valeurs transmises;
- report des informations sur la base SIG.

Cartographie des sites de Saccourvielle

# Méthodologie d'étude





En Midi-Pyrénées, le département de la Haute-Garonne est celui qui compte le plus grand nombre de sites protégés au titre de la loi de 1930. Parmi les 159 sites du département, 104 sont inscrits et 55 sont classés dont le canal du Midi qui est également inscrit sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La répartition des sites sur le territoire met en évidence :

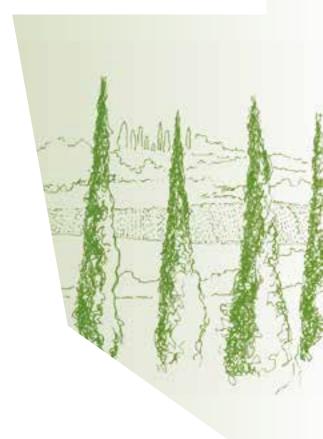
- une forte concentration de sites dans les Pyrénées;
- un regroupement de sites dans la moyenne vallée de la Garonne, entre Saint-Gaudens et Saint-Élix-le-Château;
- un ensemble de sites inscrits aujourd'hui dans l'agglomération toulousaine et les communes périphériques;
- les sites du Lauragais à l'est du département autour de Saint-Félix de Lauraguais et Saint-Férréol;
- des sites isolés dans le reste du département.

Certaines communes sont particulièrement riches en sites protégés:

- Toulouse: 24 sites (10 SC et 14 SI);
- Bagnères-de-Luchon: 7 sites (5 SC et 2 SI);
- Saint-Félix de Lauraguais: 7 sites (1 SC et 6 SI);
- Saint-Martory: 5 sites (1 SC et 4 SI);
- Benque-Dessous-Dessus: 4 sites (1 SC et 3 SI);
- 0ô: 4 sites (2 SC et 2 SI);
- Palaminy: 3 sites (1 SC et 2 SI);
- Saccourvielle: 3 sites (1 SC et 2 SI);
- Rieux: 3 sites (3 SI);
- Melles: 3 sites (1 SC et 2 SI);
- Mayregne: 3 sites (2 SC et 1 SI).

La loi de 1930 définit les procédures et les critères de protection des sites. Ainsi, sont classés ou inscrits les sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ».

# Présentation générale du bilan



Saint-Félix-de-Lauragais, plateau des fourches et sa ligne de cyprès SI 31/12/1942 vue depuis le site de la chapelle Saint-Roch SI 31/12/1942



Au-delà de leur qualificatif de pittoresque, les sites peuvent être classés dans différentes catégories qui reflètent, elles aussi, des cultures d'appréciation des paysages propres à certaines époques (voir plus loin):

- points de vue, promontoires, tables d'orientation;
- grands paysages;
- plans d'eau et cours d'eau;
- cascades ;
- blocs erratiques;
- géologie;
- arbres;
- grottes;
- tours;
- chapelles et cimetières;
- châteaux;
- archéologie;
- sites légendaires;
- ensembles urbains;
- villages et hameaux;
- parcs et jardins.

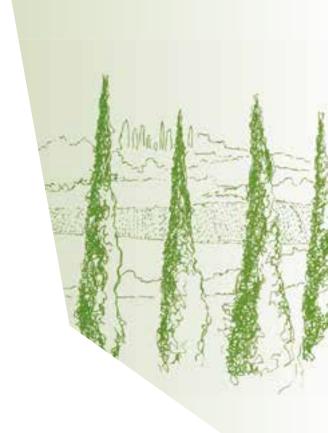
Les dates de protection reflètent aussi l'évolution et le dynamisme des politiques nationales du patrimoine:

avant 1930: 10%;
1930-1940: 12%;
1940-1950: 64%;
depuis 1950: 14%.

Quels que soient les facteurs historiques et esthétiques, la première qualité d'un site est de témoigner de l'attention dont il a fait l'objet par une société à un moment donné de son histoire. Cette attention, ce regard, de nature différente selon les époques, met en évidence la richesse d'une sensibilité, le potentiel d'un patrimoine, architectural, paysager, artistique et les valeurs de la transmission de ces lieux.

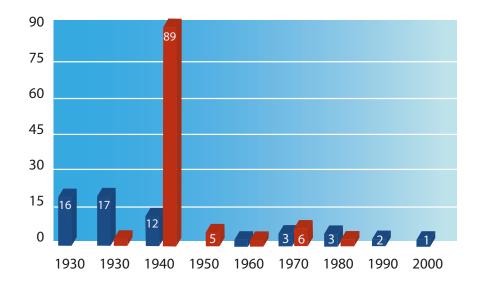
Depuis leur date de protection, les sites et leur environnement ont évolué. Le plus ancien des sites de Haute-Garonne est le site du calvaire de Cintegabelle. • • •

# Présentation générale du bilan





		Sites classés 50	Sites inscrits 🔨	Total	
	Dates	55	104	159	%
	Avant 1930	16	0	16	10,1%
	de 1930 à 1939	17	2	19	11,9%
	de 1940 à 1949	12	89	101	63,5%
	de 1950 à 1959	0	5	5	3,1%
	de 1960 à 1969	1	1	2	1,3%
	de 1970 à 1979	3	6	9	5,7%
	de 1980 à 1989	3	1	4	2,5%
	de 1990 à 1999	2	0	2	1,3%
	de 2000 à 2010	2	0	1	0,6%



• • Les motifs initiaux de leur protection ne sont pas toujours explicites. Leur nature et leur environnement peuvent avoir aussi évolué dans le temps, s'être transformés, parfois considérablement. Dans certain cas, l'objet même de la protection peut avoir disparu.

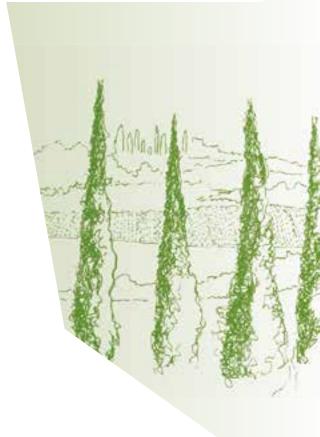
Les menaces qui ont pu présider à leur protection peuvent s'être dissipées et de nouvelles apparaître.

Le bilan des sites et les synthèses qui en découlent nous donnent une idée détaillée de tous ces types de sites, de la pertinence de leurs limites, de leur état de conservation, de leurs évolutions et des glissements de sens dont ils peuvent avoir été l'objet. Aux problématiques anciennes de pittoresque ou d'intérêt intrinsèque à l'objet de la protection, se sont greffées, au fil du temps, des problématiques plus générales qui englobent le paysage, le territoire et ses usages contemporains.

La protection, perçue parfois comme délimitation d'un écrin et « mise sous cloche » d'un territoire évolue aujourd'hui vers une préservation dynamique qui s'efforce de se conjuguer de manière positive avec les enjeux d'une société en mouvement et le devoir de mémoire d'un territoire durable.

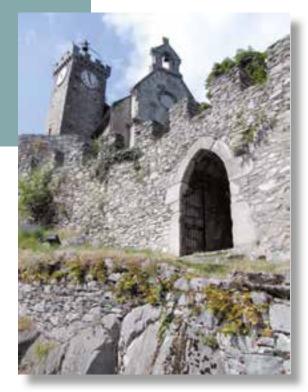
Le bilan des sites a pour vocation d'être un outil d'appréhension de ces paramètres, où se mêlent objectivité scientifique et sensibilité relative de notre temps, afin de développer et partager nos connaissances avec le public et de les inscrire dans les projets de gestion et d'aménagement du territoire portés par les acteurs locaux et nationaux.

# Présentation générale du bilan





Saint-Béat, château ruines et enceinte SI 24/12/1943



Palaminy, château et abords SC 23/01/1943

Après un XIX<sup>e</sup> siècle fertile en paradoxes entre destructions et sensibilité naissante envers le patrimoine, les premières lois de protection des sites apparaissent au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le 21 avril 1906 est votée la «loi Beauquier», relative à la «protection des sites pittoresques, historiques ou légendaires et des monuments naturels». Elle est due à Charles Beauquier, né en 1833, sous-préfet puis député, président de la Société pour la Protection des Paysages de France (SPPF) de 1901 à 1916. Outre son travail de sensibilisation, la SPPF sera aussi à l'origine de la loi sur la limitation des «affiches réclames». Les dispositions de la loi de 1906 seront reprises dans celle du 2 mai 1930.

Le travail d'inventaire et de repérage des sites méritant une protection est notamment confié au Touring Club de France dont les membres sillonnent le territoire. Son directeur était d'ailleurs membre du comité directeur de la SPPF, tout comme celui du Club Alpin Français.

Cet engouement pour la protection des sites se situe dans un contexte de fort développement industriel qui menace et «enlaidit» la France (projet d'extraction de granit à Perros Guirec en Bretagne, nombreux projets hydrauliques dans les Pyrénées...). La bourgeoisie, acteur privilégié du développement industriel du pays se trouve ainsi également, et peut-être paradoxalement, à la pointe de la protection des sites menacés par elle-même.

Depuis ces origines, la législation va vivre des périodes d'activité variables.

### > 1906 - 1930

Les procédures de protection reposent essentiellement sur une contractualisation. Les protections ne peuvent être établies qu'avec l'accord des propriétaires ou par expropriation. Or, l'expropriation est à la charge des communes qui n'ont pas de moyens dédiés. Ainsi la volonté est affirmée mais les moyens sont faibles. En France, de nombreuses protections sont mises en place (600 en 24 ans), mais les sites sont ponctuels et majoritairement sur des propriétés publiques. Les modalités juridiques des protections expliquent ainsi des périmètres parfois imparfaits au regard des valeurs qui les motivent.

# Histoire de la protection des sites et son expression en Haute-Garonne





En Haute-Garonne, on compte 16 protections, durant cette période, toutes par classement. Le premier site classé est le calvaire de Cintegabelle (SC 12/08/1914).

Les typologies sont les suivantes:

- 6 sites se caractérisent, entre autres choses, par leur qualité de points de vue. Un nombre non négligeable d'entre eux comporte une table d'orientation offerte par le Touring Club de France;
- 7 sites sont répertoriés en tant que curiosité naturelle;
- 6 sites sont en rapport avec l'eau, 2 impliquent une cascade;
- 2 sites relèvent du patrimoine géologique, la moraine de Garin (SC 27/07/1927) et la grotte de Gouge à Arbas (SC 27/05/1927).

Trois sites pouvant être qualifiés de « grands paysages » préfigurent alors l'évolution de la politique nationale des sites :

- les pâturages de Superbagnères à Saint-Aventin (SC 27/04/1927): 211 ha;
- le gouffre d'Enfer à Cazeaux-de-Larboust (SC 02/05/1927): 297 ha;
- le lac d'0ô (SC 02/05/1927): 680 ha.

Le principe de gestion des sites consiste à les maintenir scrupuleusement en l'état, toute modification étant considérée comme une destruction.

#### > 1930 - 1940

Durant cette période, les courants d'idées favorables à la protection des paysages et du patrimoine, les 25 ans d'expérimentation de la loi de 1906 et la promulgation de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques conduisent à faire évoluer et renforcer le cadre législatif qui donnera naissance à la loi du 2 mai 1930. Dans la nouvelle loi, la procédure d'instance de classement permet de mettre en place par anticipation les mesures de protection dans l'attente d'une décision de classement d'un site menacé.

À défaut de consentement des propriétaires, le classement peut désormais intervenir par décret et la servitude devenir effective.

La loi prévoit également l'instauration de « zones de protection » autour des sites classés, rejoignant ainsi la notion des « abords » de la législation sur les Monuments Historiques. Cette disposition a été abrogée depuis.

Mais si les fondements juridiques sont posés, manquent encore les moyens administratifs et financiers dévolus à ces politiques pour que le dispositif fonctionne efficacement. Pendant toute cette période, la mise en œuvre de la loi repose essentiellement sur l'administration et les moyens des service des Beaux-Arts (notamment sur la caisse nationale des monuments historiques pour les expropriations), qui ne font pas du portage de ces politiques une priorité. La politique des sites de cette période reste ainsi essentiellement tournée vers la conservation des monuments naturels ou bâtis et s'intéresse peu à la protection de grands ensembles paysagers¹.

Jusqu'à cette période, le bilan des protections reste relativement modeste. La typologie des sites protégés commence à se diversifier mais les décisions de protection restent prises de manière consensuelle, par arrêté, avec l'accord du propriétaire et sur de faibles emprises.

19 protections sont toutefois promulguées en Haute-Garonne: 17 Sites Classés et 2 Sites Inscrits. On compte:

- 7 sites en rapport avec l'eau dont 4 cascades:
- 4 arbres;
- 2 points de vue;

- 2 blocs erratiques;
- 2 sites urbains;
- 1 site légendaire.

#### > 1940 - 1950

La typologie se diversifie, le nombre d'ensembles urbains, d'îlots villageois, de chapelles avec leur cimetière, de places, de promenades publiques augmente ainsi que celui des domaines, châteaux et parcs.

Cette décennie connaît un « pic » de protection très important, particulièrement durant les années de guerre à la suite du lancement par le régime de Vichy d'un « chantier intellectuel des sites ». Ceci se traduit notamment par le recensement de nombreux parcs et châteaux en vue de leur protection.

# Histoire de la protection des sites et son expression en Haute-Garonne



Toulouse, Pont-Neuf et vestiges de l'ancien pont SC 21/04/1932.

<sup>1</sup> Monique TURLIN, revue SITES ET MONUMENTS n° 195 oct. nov. déc. 2006



Bagnères-de-Luchon, vallée du Lys SI 09/06/1944

• • Pendant cette période atypique, l'action des pouvoirs publics est plus souvent guidée par la volonté de soustraire ces propriétés à leur réquisition par la puissance occupante que par la nécessité de sauvegarder un patrimoine à caractère exceptionnel <sup>1</sup>.

En Haute-Garonne, 101 sites sont alors protégés.

Les types de protection se trouvent inversés. On compte majoritairement des inscriptions, le classement devient moins fréquent. Seuls 12 sites sont classés tandis que 89 sont inscrits pendant cette période.

Les protections peuvent être caractérisées par la typologie suivante:

- 1 « grand paysage »;
- 17 sites comportant un point de vue dont 2 avec table d'orientation;
- 19 sites en rapport avec l'eau, majoritairement associés à des ponts et des ensembles urbains;
- 19 ensembles urbains;
- 17 villages et hameaux;

- 28 sites dont 10 encore habités;
- 14 parcs ou jardins;
- 10 tours;
- 6 arbres;
- 1 bloc erratique;
- 2 sites archéologiques;
- 2 sites légendaires.

### > 1950 à nos jours

Après la guerre et pendant toute la période de reconstruction, la politique des sites semble entrer en léthargie.

Une évolution s'amorce dans les années 1950 et 1960 avec l'apparition de mouvements tournés vers la nature et le paysage. De nombreux sites naturels sont ainsi protégés, vallons, lacs, massifs montagneux, etc. Cet intérêt se combine avec une sensibilité écologique naissante. En juillet 1957, l'introduction de l'article 8 bis à la loi de 1930 permet le classement de certains sites en réserves naturelles avant qu'un outil législatif spécifique ne soit créé 20 ans plus tard.

Un tournant important est pris dans les années 1970 avec la création du ministère de l'environnement en 1971 et de son administration dédiée: délégations régionales, équipes d'inspecteurs, budget spécifique.

Monique TURLIN, revue SITES ET MONUMENTS n° 195 oct. nov. déc. 2006



Pinsaguel, château et abords — 2015©Didier Taillefer/Sméag SC 13/06/1989

Les orientations de protection évoluent. On privilégie des ensembles paysagers plus vastes aux protections ponctuelles. La politique de conservation évolue en faveur d'une gestion plus dynamique des sites en prenant en compte les activités humaines.

Certains sites sont spécifiquement protégés pour les soustraire à la spéculation immobilière et les préserver d'un étalement urbain anarchique (château et le domaine de Pinsaguel – SC 13/06/1989), ou à des projets d'infrastructures routières (plan d'eau et berges de la Garonne à Toulouse – SC 22/03/1988).

En Haute-Garonne depuis 1950, la répartition entre les sites classés et inscrits s'équilibre. 23 protections: 10 Sites Classés et 13 Sites Inscrits.

Les typologies de ces protections sont les suivantes:

- 6 parcs et jardins;
- 5 grands paysages;
- 4 sites en rapport avec l'eau: plans d'eau, fleuves ou rivières;
- 4 sites de chapelles et cimetières;
- 4 châteaux et parcs;
- 4 ensembles urbains;
- 1 site légendaire;
- 1 site archéologique.

# Histoire de la protection des sites et son expression en Haute-Garonne



Bagnères-de-Luchon, tour de Castel-Viel SC 02/05/1927





Chapelles et cimetières





**Typologies** 









Plans et cours d'eau











Bagnères-de-Luchon, gare du funiculaire SI 15/12/1942





Superbagnères, pâturages communaux situés sur le plateau de Superbagnères, à Arbesquens SC 27/04/1927

# **Typologies**

Etant donné le nombre important de sites protégés en Haute-Garonne, nous avons choisi d'en présenter la synthèse sous la forme d'une typologie de famille de sites. Cette approche permet d'avoir un regard transversal sur la variété des sites, leurs caractéristiques, leur représentativité dans l'ensemble des sites de Haute-Garonne, leurs points communs, leurs différences.

Elle permet également d'établir des relations entre des sites et des valeurs patrimoniales comparables, de mettre en évidence des problématiques d'évolution communes et de donner des orientations de mise en valeur individuelles et collectives.

La liste des catégories choisies repose sur les critères initiaux de protection complétés par les observations faites dans la phase d'analyse des sites.

Cette liste ne doit pas être considérée comme close et définitive. Elle n'est qu'un moyen d'investigation pour approcher une vision globale des sites du département. Elle traduit enfin la sensibilité paysagère de notre époque, la nature du regard que nous portons aujourd'hui sur cet héritage à transmettre aux générations futures.

Arbre remarquable, Vallée du Lys SI 09/06/1944



## Points de vues Tables d'orientation

Les points de vue sont inséparables du paysage regardé qui les a inspirés. Ils présentent un potentiel important de révélation des caractères de leur territoire. Dans cette grande famille, on distinguera les points de vue panoramiques matérialisés par une table d'orientation.

Cette catégorie semble avoir eu certaines faveurs dans les premières campagnes de protection des sites. On compte en effet plusieurs exemples de tables d'orientation datant des années 1920. Elles ont été offertes par le Touring Club de France, organisme chargé du premier répertoire des sites remarquables en vue de leur classement.

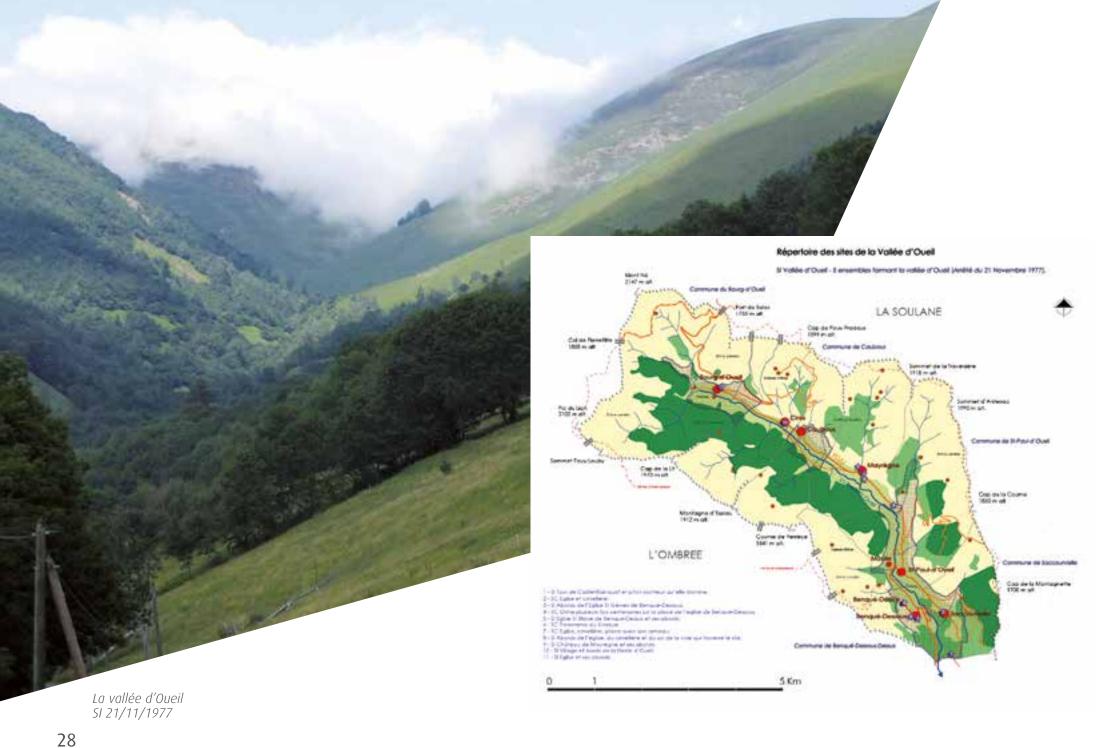
Ce phénomène de la table d'orientation témoigne d'un mode de perception de la totalité d'un espace physique à partir d'un point fixe et unique, celui où se tient l'individu. Il est doublé d'une volonté didactique de nommer ses éléments saillants par l'intermédiaire de leur représentation. Il s'adresse aux touristes en premier lieu.

Le paysage se présente ainsi devant l'observateur, mais séparé de lui par la table d'orientation, représentation symbolique du paysage.

Il faut attendre ces dernières décennies pour voir réapparaître des tables d'orientation sur des sites. Aujourd'hui, leur financement est assuré par les collectivités territoriales.

Clermont-le-Fort et la Vallée de l'Ariège Site de Clermont SC 16/10/2001







### Grands paysages

Les grands paysages (5 Sites Classés, 4 Sites Inscrits) concernent particulièrement des vallées pyrénéennes localisées dans le canton de Bagnères-de-Luchon, auxquels il convient d'ajouter la vallée de Melles. Ils représentent une surface totale de 14 013 ha soit 87 % de la surface totale des sites protégés de Haute-Garonne.

Les périmètres de ces sites ne correspondent pas systématiquement à la réalité géographique des lieux caractérisée en premier lieu par des bassins versants délimités par des lignes de crête. La limite prend ainsi un caractère pouvant être ressenti comme arbitraire contribuant à fragiliser la reconnaissance de la valeur des protections. C'est le cas de sites anciens comme les Pâturages de Superbagnères de Saint-Aventin (SC 27/04/1927), le Gouffre d'Enfer à Cazeaux-de-Larboust (SC 02/05/1927) et le lac d'0ô (SC 02/05/1927). À cette époque, la notion de grand paysage, paysage de grand territoire qui préfigure les notions d'entités paysagères, n'est pas encore développée.

La vallée d'Oueil (SI 21/11/1977) a la particularité d'être morcelée en 3 sites isolés par des tronçons de vallée non protégés limitant ainsi la pertinence de la protection. Une extension de la protection à l'ensemble de la vallée nous semble nécessaire.



Vue depuis le site des pâturages communaux situés sur le plateau de Superbagnères SC 27/04/1927





### Grands paysages

La définition d'un périmètre plus large peut également paraître souhaitable pour les sites limités à une aire réduite mais situés dans un ensemble plus vaste qui participe à sa valeur.

Dans cette famille de sites, le canal du Midi se caractérise par le périmètre linéaire d'une infrastructure développée sur plusieurs départements. Il fait l'objet d'une inscription sur la liste des biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

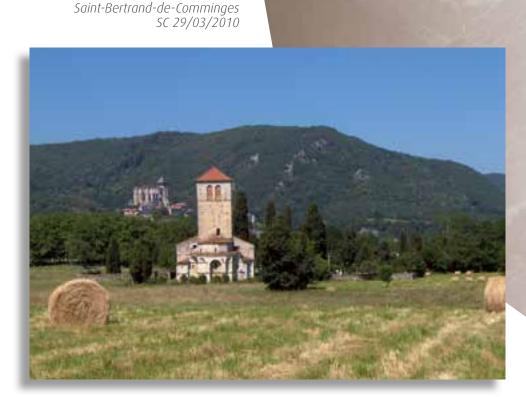
Cette inscription porte sur le canal du Midi, mais aussi sur son système alimentaire composé des rigoles de la plaine, classée en octobre 2001, et de la montagne, classée en octobre 1996.

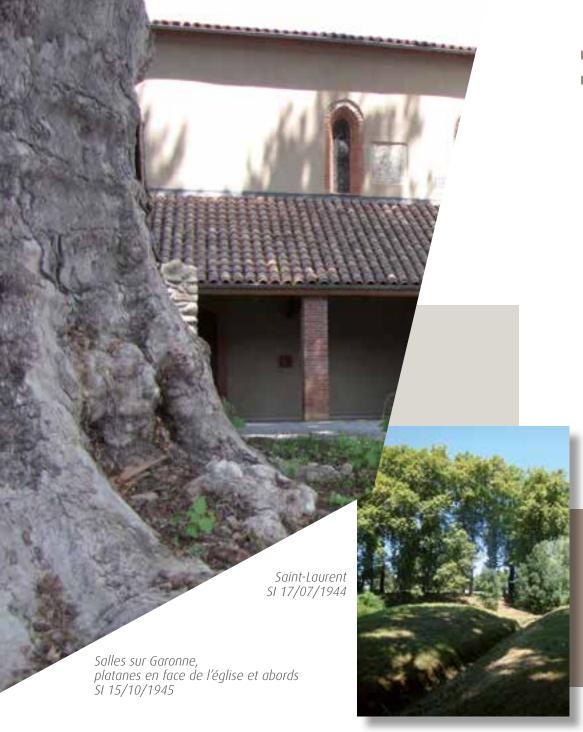
Le canal du Midi présente des caractéristiques techniques, architecturales et patrimoniales pour l'essentiel inchangées depuis sa création par Pierre-Paul Riquet, entre 1667 et 1694. Il associe à l'innovation technologique un grand souci esthétique sur le plan architectural et sur le plan des paysages créés.

Le canal traverse des paysages très différents qui le façonnent depuis le Midi toulousain jusqu'à la Méditerranée. Composés à 85 % d'espaces naturels et ruraux, ces abords paysagers créent une ambiance bucolique et forment un écrin indissociable du canal.

Site historique, patrimonial et paysager majeur, l'ensemble formé par les plaines agricoles de la boucle de la Garonne et les versants boisés du piémont pyrénéen autour de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère est désormais classé par décret du 30 mars 2010.

Le classement a pour objectif de préserver l'écrin paysager dans lequel s'inscrivent de nombreux éléments patrimoniaux qui révèlent le passé très riche de ce territoire: vestiges gallo-romains, basilique romane Saint-Just, cité médiévale haute, cathédrale Sainte-Marie.





Près d'une dizaine de sites font spécifiquement référence à un ou plusieurs arbres. Il peut s'agir d'éléments isolés, d'essences protégées tels que platanes, cèdres, ormes, pins parasols essentiellement et de motifs: alignements, mails, bosquets, etc.

Lorsqu'ils sont encore présents, ces sujets magnifient et valorisent le lieu dans lequel ils sont plantés.

L'arbre étant un sujet vivant, il arrive qu'il disparaisse. C'est notamment le cas de l'orme de Benque-Dessous (SC 10/06/1931), de celui de Cier-de-Luchon (SC 25/04/1932) et de ceux du cimetière d'0ô (SC 19/06/1931).

Plantés au XVIIème siècle par la volonté politique du Duc de Sully sur les places publiques du Royaume d'Henri IV, ils ont tous été éradiqués au XX<sup>e</sup> siècle par la graphiose et ce, malgré leur grande longévité reconnue bi voire tri séculaire.

Leur disparition crée un vide important dans le paysage, les photographies anciennes l'attestent. Il est des cas où l'orme disparu a été remplacé par un autre sujet, d'une autre espèce et pas toujours à l'emplacement exact du précédent. Le caractère du paysage et la pertinence de la protection s'en trouvent ainsi parfois transformés et fragilisés. Le site perd également le sens du geste politique initial.

Orme sur la place de Benque-Dessous SI 10/06/1931





• • À Lavalette, au lieu-dit Les Quatre Pins (SI 27/10/1943), les pins parasols, trop vieux et malmenés par une tempête, ont été remplacés par des jeunes sujets, prolongeant ainsi le sens de la protection.

Une problématique semblable se pose pour le site de L'allée de pins parasols et parc de Lescalette à Leguevin (SI 15/02/1945). De l'allée, il ne subsiste qu'un seul sujet, fort mal en point, et le parc lui-même a disparu.

Le même problème urgent de sauvegarde se pose pour le Séquoia et le Cèdre d'Afrique du parc des Quinconces à Bagnères-de-Luchon (SC 18/06/1931) dont l'état sanitaire est alarmant.

Ces arbres nous rappellent à tous qu'ils sont un patrimoine vivant qui requiert aussi une attention particulière et régulière par des politiques et des modes de gestion respectueux.

La disparition de l'objet de protection n'entraîne pas systématiquement la disparition du périmètre de protection. L'évolution de la sensibilité de la société peut s'accompagner d'un glissement de sens de la protection qui englobe alors d'autres paramètres: mémoire du lieu, prise en compte de l'environnement, et de l'espace physique et social dont l'arbre fut le centre ou un élément majeur. L'espace qu'il a contribué à façonner devient alors l'objet de la protection et de la valeur patrimoniale à transmettre.



Saint-Félix-de-Lauraguais SC 31/12/1942



Cèdre d'Afrique du parc des Quinconces, Bagnères SC 18/06/1931

Arbres remarquables





Église, Cirès SI 30/03/1944







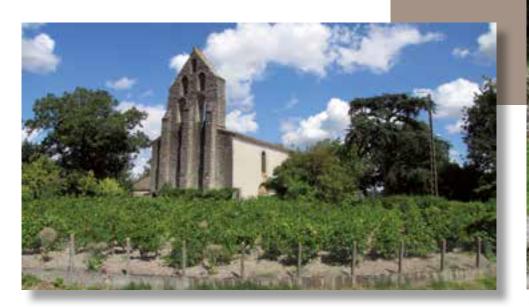
Près de 35 sites, soit plus de 20% des sites de la Haute-Garonne, sont motivés par la présence d'une chapelle ou d'une église.

Une écrasante majorité de ces sites a été classée entre 1940 et 1946. Seuls quatre ont été classés depuis cette date, le plus récent étant Saint-Bertrand-de-Comminges (SC 29/03/2010).

La notion de pittoresque est très présente dans les motifs de leur protection, souvent associée à des critères architecturaux, artistiques, historiques ou légendaires.

Ces sites peuvent s'inscrire au sein d'une entité urbaine ou être totalement isolés et constituer un point de repère dans le paysage, notamment s'il est ouvert ou si l'édifice est sur un point haut. L'articulation avec le paysage est généralement forte et affirmée par la massivité de l'édifice, la verticalité du clocher, la silhouette fastigiée des cyprès qui l'entourent, etc. La qualité de l'environnement de l'édifice est primordiale à sa protection, même s'il est en dehors du périmètre de protection.

Roumens SI 30/03/1955











Cascade de l'Houradade, vallée du Lys SI 09/06/1944

Cascade du Seriail, Melles SC 02/05/1927

#### Les cascades

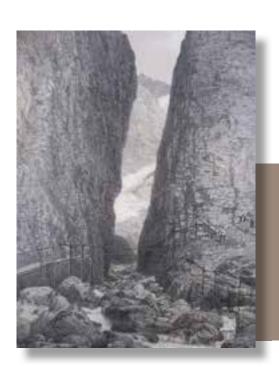
La protection des cascades est généralement motivée par les qualités pittoresques des lieux nouvellement fréquentés par les touristes du début du XXº siècle. Mais, au-delà de ce critère, la volonté de préserver ces lieux des transformations induites par les grands projets de l'industrie hydroélectrique est souvent clairement exprimée (Ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate, cascade des Demoiselles – SC 10/06/1931).

Ce contexte de confrontation des deux enjeux de développement économique, touristique et industriel, et l'urgence avec laquelle ces protections ont été mises en place, explique la complexité de certains périmètres.

C'est le cas de La cascade du Seriail de Melles (SC 02/05/1927) dont le contour compliqué ne correspond à aucun critère topographique ou paysager.

Tous les sites de cette catégorie sont Classés et non Inscrits, ce qui témoigne de l'intérêt qui leur est porté. Les dates de classement sont en outre très rapprochées. Elles ne s'échelonnent que de 1927 à 1931.

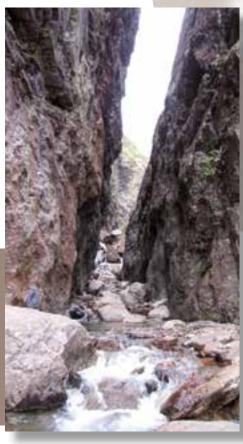
Une seule cascade est rattachée à un site de grand paysage: Le Gouffre d'Enfer à Cazeaux-de-Larboust (SC 02/05/1927). Cette exception illustre la tendance de cette époque à isoler l'objet de protection de son contexte.



# Curiosités naturelles



Gouffre d'Enfer, Cazeaux-de-Larboust SC 02/05/1927







Bloc erratique «Caillou d'Arriba-Pardin» SC 13/03/1935





#### > Les blocs erratiques

Véritables curiosités naturelles, ces blocs rocheux sont les témoins de l'activité glaciaire dans les Pyrénées. Leur masse imposante et leur position insolite dans le paysage, comme Le caillou d'Arguido de Cier-de-Luchon (SI 12/03/1943), en ont fait des points de visites touristiques.

La perception pittoresque du bloc se combine parfois avec des pratiques votives locales qui les affilient alors à la catégorie des sites légendaires. C'est le cas du Caillou d'Arriba-Pardin à Poubeau (SC 13/03/1935), objet de célébrations païennes de fécondité malgré les tentatives de christianisation de ces lieux par l'apposition d'une croix sur le caillou.

L'iconographie ancienne de ces sites témoigne aussi de nombreux cas de fermeture progressive du paysage liée à l'abandon de certaines pratiques agricoles. Ainsi, le site du Cale d'0ô (SC 13/03/1935) hier dans un environnement de parcelles agricoles étagées en terrasses et entretenues, est aujourd'hui perdu dans un couvert végétal dense de frênes qui en masque la vue et l'accès, au point de le rendre introuvable.



#### > La géologie

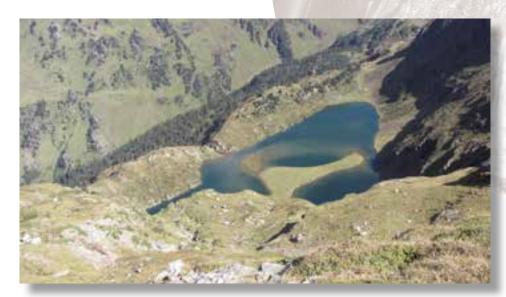
Les sites se référant explicitement à leur intérêt géologique sont peu nombreux malgré la richesse géologique des Pyrénées. La moraine de Garin (SC 27/07/1927) est la plus représentative.

Cette considération doit être tempérée par l'importance de la géologie dans de nombreux sites classés ou inscrits pour d'autres caractères comme les cascades, les plans d'eau, les blocs erratiques ou les grands paysages comme par exemple celui du cirque des Crabioules (Gouffre d'Enfer à Cazeaux-de-Larboust (SC 02/05/1927) ou les sommets dominant la vallée de Lys (SI 09/06/1944).



## Curiosités naturelles

Étangs de la vallée du Lys, Bagnères-de-Luchon SI 09/06/1944









Roumens, pont SI 30/03/1955

La Garonne, Saint-Martory SI 23/10/1942



Rives de la Garonne dans la traversée de la ville SI 05/04/1943



Indépendamment des cascades qui forment un groupe spécifique, les sites marqués par la présence de l'eau revêtent des formes très différentes. Il peut s'agir de modestes mares qui participent au pittoresque d'un lieu (Église et pont de Roumens – SI 30/03/1955), de plans d'eau plus étendus dont les berges abritent une faune et une flore riche et variée (Lac, déversoirs et rives de Barbazan – SI 10/09/1943) ou de réseaux naturels ou artificiels traversant des pans entiers du territoire comme les sites ponctuant le cours de la Garonne ou le long ruban du canal du Midi, témoin du génie de l'homme faconnant un paysage.

Les sites de rivières ou de fleuves nous donnent des lieux variés selon la nature de leur cours et les paysages qu'ils traversent. La Garonne est emblématique de ces variations, de la Garonne pyrénéenne à la plaine garonnaise en passant par la Garonne du piémont et la métropole toulousaine.

14 sites sont répartis le long de son cours. Celui situé le plus en amont, juste à la frontière avec l'Espagne où la Garonne prend sa source, est Le rocher de Seriail avec sa tour à signaux à Melles (SI 14/03/1944). Pas encore fleuve, à peine née de la montagne, la Garonne a un cours impétueux de torrent. Elle conserve ce tempérament un peu plus en aval, en traversant le village de Fos (Pont, maisons, ruelles, plan d'eau – SI 07/09/1943) puis Saint-Béat (Église, cimetière, pont, plan d'eau Garonne et rives – SI 10/09/1943) récemment éprouvé par son tempérament ravageur.

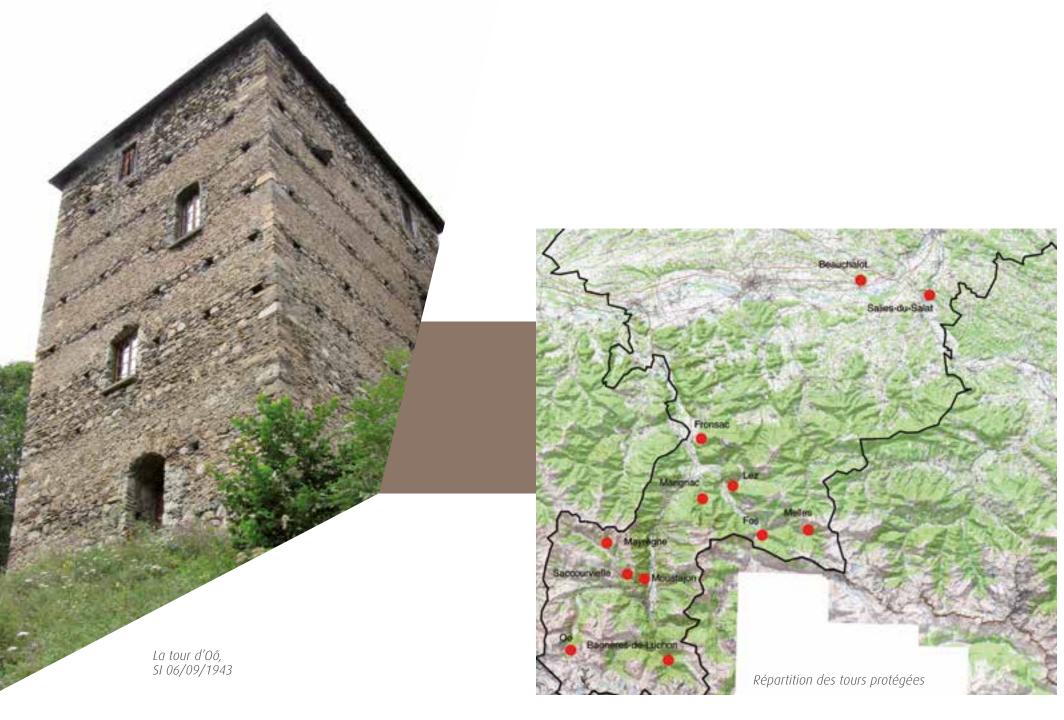
Sans oublier ses origines montagnardes, les paysages qu'elle parcourt se diversifient et leurs caractères se mêlent. Elle traverse des paysages urbains de Saint-Martory (Château, terrain, rive droite de la Garonne – SC 23/09/1942, Pont sur la Garonne et abords – SI 23/10/1942), de Cazères (Rives de l'Hourride et falaises de la Garonne – SI 04/01/1945), et elle franchit des confluences encore sauvages: Marquefave (Rive de la Garonne et ruisseau de l'Eaudonne – SI 19/01/1944), Pinsaguel (Château et abords – SC 13/06/1989).

Même à proximité de Toulouse dont elle façonne les berges domestiquées en façades urbaines (Pont Neuf et vestiges de l'ancien pont – SC 21/04/1932, Façade Est de l'Hôtel-Dieu et La Grave – SC 27/05/1932, Plan d'eau et berges de la Garonne – SC 22/03/1988), les contrastes de caractère de ses rives persistent avec le site du Chemin des Étroits (SC 27/05/1927), mélange de nature indomptée et de zone de loisirs des années 1930.

# Plans d'eau et cours d'eau



Pinsaguel Confluence Garonne – Ariège



### Tours

Le département compte un nombre significatif de tours médiévales (11 sites). Elles se concentrent dans le sud du département où elles jalonnent plusieurs vallées, voies de franchissement des Pyrénées.

Longtemps, elles ont été qualifiées de «tours à signaux » destinées à informer les habitants d'éventuelles incursions mauresques. Des recherches historiques plus récentes amènent à penser que leur rôle ne se limitait pas à cela et qu'elles avaient pour vocation de mailler un territoire pour le contrôler économiquement, juridiquement et symboliquement.

Par leur position sur des éminences, les tours présentent un potentiel de mise en valeur des liens visuels avec d'autres tours en covisibilité (Marignac – Fronsac, Saccourvielle – 0ô), mais également avec d'autres sites protégés (Saccourvielle – Chapelle de Saint-Aventin – tour d'0ô) et plus loin Superbagnères, créant ainsi une nouvelle forme de maillage du territoire.

Aujourd'hui, la fermeture des paysages et le développement anarchique des boisements masquant les tours, conduit à l'oubli de leur valeur de témoignage d'un système de contrôle d'un territoire.

Outre une mise en valeur individuelle, le potentiel des tours en tant que « réseau » gagnerait à être développé par la mise en place d'une signalétique (charte graphique commune), de plans de gestion des boisements, de parcours thématiques et de scénographies particulières pouvant être accompagnées d'une mise en lumière.



Fronsac, Buttes et ruines du château, SI 30/10/1944





Rieux SI 11/10/1943



On compte 25 sites dans cette catégorie dont 12 pour la seule ville de Toulouse. Les ensembles urbains se composent essentiellement d'espaces publics: places, rues, boulevards.

Ils peuvent être constitués d'ensembles monumentaux (« Place du Capitole » à Toulouse – SC 25/05/1943, « Place Wilson » à Toulouse – SI 30/07/1946) ou d'entités plus modestes (« Rue du Moulin » à Rieux – SI 11/10/1943, « Place du Capitole » à Saint-Sulpice-sur-Lèze – SI 10/06/1965).

En général, sont protégés, les sols de ces espaces et les éléments qui les délimitent comme, par exemple les édifices qui les bordent. Cette limite peut être restreinte aux façades, intégrer les bâtiments ou encore les parcelles entières qui les bordent. Dans tous les cas, il importe de garder en mémoire le lien qui unit l'espace public aux bâtiments qui le délimitent.

Au-delà de ces variations, cette notion est à considérer comme un espace visuel faisant partie de la perception du site. Son étendue peut donc dépasser le seul espace public délimité par les façades qui le forment.

Le fait que l'espace public soit un objet de protection, pose avec une acuité particulière et complexe toutes les problématiques de multiplicité des usages, des aménagements et équipements, de mobilier urbain, de traitement des sols, et support d'enseignes multiples dont fait l'objet leur espace.

Des règlements d'urbanisme et des prescriptions se superposent sur ces sites: PLU, secteurs sauvegardés, ZPPAUP, protections MH, etc., qui complexifient leurs modalités de gestion.

Le dernier site protégé de cette catégorie est « le plan d'eau et les berges de la Garonne » à Toulouse (SC 22/03/1988). Cette protection trouve son origine dans un projet d'aménagement des berges de la Garonne en voie routière.



# Ensembles urbains









Palaminy SI 25/01/1943



Clermont-le-Fort SC 27/12/1933

# Villages et hameaux

Les sites protégés font partie intégrante du paysage dans lequel ils se situent. C'est notamment le cas pour tous les villages de montagne, emblématiques des vues pittoresques des vallées pyrénéennes.

La richesse et l'intelligence des formes urbaines protégées sont liées au respect de la structuration et des logiques des paysages dans lesquels ils s'inscrivent (Cirès – Village et abords SI 03/03/1944).

Dans les montagnes, les vues du site dans son ensemble ont autant d'importance que les vues d'un espace à l'autre du site. Très fréquemment, le site est marqué par un élément saillant, église, tour, ruine, arbre... Sa disparition éventuelle peut changer fondamentalement le caractère du site (Benque-Dessous – église et abords – SI 28/02/1944).

Pour les villages de plaine, les vues découvertes en les parcourant définissent le caractère du site bien davantage que les vues du site depuis l'extérieur.

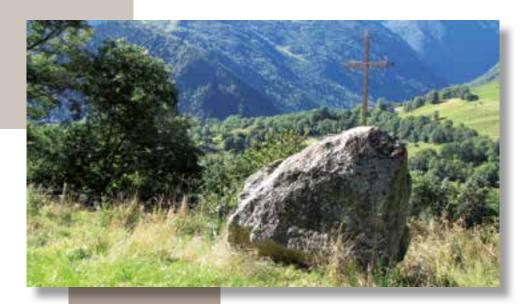
La valeur pittoresque de certains sites s'est parfois estompée notamment lorsque l'on a perdu la mémoire des motifs de protection, élément de la mémoire locale (Poucharramet – abords de l'église SC 26/09/1977).

L'appréhension des villages et hameaux dans le paysage est primordiale: le dessin de leur silhouette entre les premiers plans encore souvent agricoles et la ligne d'horizon par laquelle ils se détachent sur le ciel appellent une gestion attentive de leur transformation.



Alan, Place du village, ruines de l'évêché et abords SI 08/05/1944





Le «caillou» de Poubeau, SI 13/03/1935





Chapelle de Saint-Aventin et ses abords, SI 03/11/1944

Le terme de «légendaire » est utilisé dans la loi de 1930 pour désigner les lieux où s'expriment des croyances populaires particulières. C'est donc un critère de l'ordre de l'usage, des arts et traditions populaires qui pourrait être rapproché du concept de « patrimoine immatériel » utilisé par l'UNESCO. Quatre sites sont clairement identifiés sous cette appellation même si ce n'est pas toujours le critère unique de leur protection.

Ces pratiques peuvent se cristalliser sur des éléments objectifs du paysage, comme le caillou d'Arriba-Pardin à Poubeau (SC 13/03/1935), bloc erratique qui est devenu un lieu de dévotion populaire sensée favoriser la fécondité des femmes, rites à caractère païen qu'une croix fichée au sommet du caillou a tenté de christianiser.

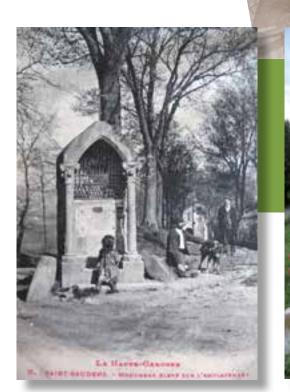
Ce n'est pas le cas pour les sites de la Caoue à Saint-Gaudens (SI 11/07/1942) dont le caractère paysager ne peut pas être considéré comme majeur et le site de la maison de Sainte-Germaine à Pibrac (SC 25/02/1976), lieu dépourvu de valeur architecturale et paysagère, mais où les processions et les dévotions à la sainte ont marqué et marquent encore aujourd'hui les pratiques ethnographiques de ce lieu.



# Sites légendaires

du 11 au 15 juin ?

avance fi











Ruines du château de Roquefort-sur-Garonne SC 27/05/1927



Château de la Reynerie à Toulouse SC 25/09/1961

Châteaux pittoresques dans le paysage, châteaux romantiques en ruines, châteaux médiévaux ou modernes, châteaux à valeur historique et architecturale, les châteaux protégés au titre de la loi sur les sites présentent des caractères multiples et souvent composés.

Sur les 24 sites de châteaux en Haute-Garonne, la répartition entre sites Classés et sites Inscrits est sensiblement égale. Ceci pourrait témoigner d'un intérêt particulier pour ce type de patrimoine et sans doute de la conscience de sa fragilité. Cette fragilité est manifeste lorsqu'on constate l'état alarmant des châteaux déjà en ruine au moment de leur classement (Ruines du château de Roquefort-sur-Garonne – SC 27/05/1927, butte et château de Montbrun-Bocage – SI 09/11/1944), ou leur disparition quasiment complète (Manoir, chapelle et parc de Bachos - SI 21/09/1944).

Les menaces extérieures sont aussi vivaces, ce sont elles qui ont présidé à la protection du château de la Reynerie à Toulouse (SC 25/09/1961) et plus récemment encore le château et abords du château de Pinsaguel (SC 13/06/1989) pour les soustraire à des projets d'urbanisation négligeant les traits géographiques et historiques de leur territoire.





SI 21/09/1944

Château de la Reynerie et son parc SC 25/09/1961



Parcs et jardins

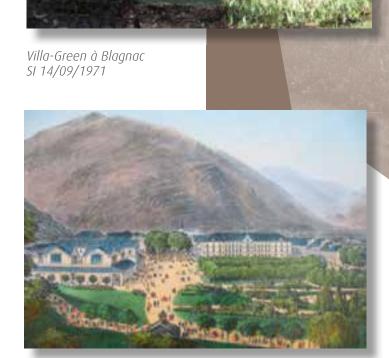
Vastes parcs composés ou petits jardins domestiques, tous les jardins témoignent du regard de l'homme sur la nature.

De nombreux sites de parcs et de jardins sont liés à un château et ses domaines. Leur composition répond aux règles de composition des parcs à la française ou à l'anglaise, voire d'un mélange des deux (parc du château de Valmirande du XIXº siècle – SI 28/06/1979, parc du château de Saint-Élix-le-Château – SI 18/11/1946). Plus ancien, celui du château de la Reynerie à Toulouse (SC 25/09/1961) relève des principes de composition néo-classique.

Leur fonction ne se limite pas à l'agrément: insérés dans un domaine agricole, ils accompagnent également une vocation économique, sociale et symbolique.

Les parcs ne sont pas l'apanage des grandes demeures aristocratiques privées. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'art de composer les parcs et jardins s'applique aussi à la création des espaces publics (Parc des Quinconces et bosquet des Thermes de Bagnères-de-Luchon – SI 15/12/1942).

De la même manière, les espaces privés du XIX<sup>e</sup> siècle protégés au titre de la loi des sites évoluent. Les grands domaines font place à de petits jardins modestes évoquant les jardins de curé (Jardin des cascades de Montauban de Luchon SC 12/06/1931) et les jardins d'agrément des résidences de la bourgeoisie (Châlets Spont à Bagnères-de-Luchon – SC 11/03/1985, Villa-Green à Blagnac – SI 14/09/1971).



Bosquet-des-Thermes et son environnement SI 15/12/1942

# Léquevin : Allée de pins parasols SI 15/02/1945 Lavalette: Lieu-dit les Quatre Pins SI 27/10/1943

#### Disparition de l'objet de la protection

Les arbres sont particulièrement représentés dans les cas de disparition de l'objet de protection, notamment les ormes décimés par la graphiose et abattus dans les années 1970.

Les autres causes de disparition sont dues à l'absence d'entretien, à l'âge des sujets ou à des accidents climatiques.

Pour certains sites où les arbres ne sont qu'une composante, leur disparition peut modifier de manière significative le caractère du lieu au point d'affecter la pertinence de la protection (Léguevin— allée de pins parasols et parc de Lescalette – SI 15/02/1945).

Pour les sites d'Oô (Les deux ormes du cimetière – SC 19/06/1931) et de Benque-Dessous (Orme de la place – SC 10/06/1931), malgré la disparition de l'orme, la qualité de l'espace demeure et la plantation d'un nouvel arbre peut être envisagée dans le but de transmission de la mémoire d'un espace public arboré cher aux habitants et à leurs pratiques locales.

La disparition de l'objet de protection n'implique donc pas la disparition automatique de la protection. Dans le cas de Lavalette, les pins parasols ont été remplacés par des sujets plus jeunes et même si leur taille n'a encore rien à voir avec les sujets adultes, la protection prend en compte cette durée. Elle témoigne aussi de la valeur accordée au paysage à l'époque de leur protection (Lavalette: Lieu-dit les Quatre Pins – SI 27/10/1943).



# Évolution des sites

#### > Méconnaissance des valeurs patrimoniales

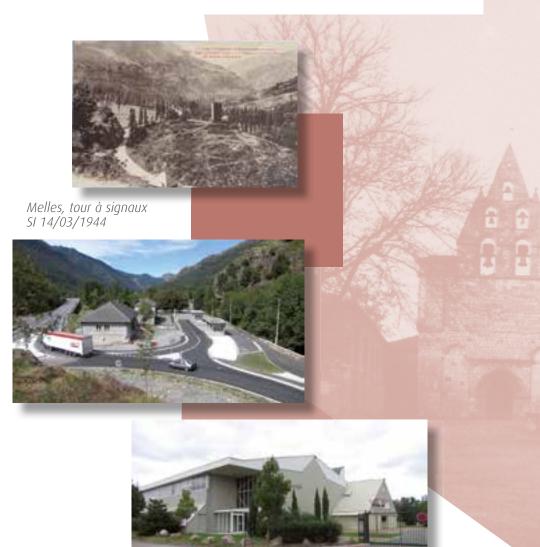
Les effets de la méconnaissance des valeurs patrimoniales d'un site peuvent être particulièrement sensibles dans les zones soumises à une forte pression urbaine ou celles concernées par des projets d'infrastructures.

Cette ignorance peut conduire à une altération des qualités patrimoniales du site et de son environnement. C'est le cas du site de Melles (Rocher du Sériail, tour à signaux – SI 14/03/1944).

Dans la périphérie des villes importantes, l'étalement urbain non structuré fait le siège de certains sites. À Pinsaguel – Château et abords (SC 13/06/1989), le site est entouré de lotissements qui l'ignorent, isolant un domaine de confluence entre Ariège et Garonne qui a structuré l'histoire de ce territoire jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Un cahier de gestion, finalisé en 2015 et élaboré conjointement par l'État et les collectivités locales, permettra d'en révéler, au cours des années à venir, la valeur exceptionnelle.

Dans des contextes moins marqués par des enjeux urbains, on peut observer un phénomène de «grignotage» en périphérie de certains sites. Les sites de Poucharramet (Abords de l'église – SC 28/09/1977), de Saint-Pé-d'Ardet (Lac – SI 07/10/1931) et quelques autres ont leurs limites écornées par des maisons individuelles peu valorisantes.

Loin d'interdire tout projet aux abords ou dans les sites, la prise en compte de sa valeur patrimoniale en tant que potentiel de valorisation du projet lui-même est à encourager.



Pinsaguel, abords du château SC 13/06/1989



Roquefort-sur-Garonne, Château (ruines) SC 27/05/1927

#### Sites sinistrés

Pour les sites à composante végétale, le manque d'entretien, l'évolution des usages agricoles, l'expansion non maîtrisée du couvert végétal, tendent à la dénaturation des sites, à leur fermeture, parfois à leur disparition du champ visuel.

Les altérations sont également nombreuses sur les sites englobant les ruines d'un château. Déjà en ruine au moment de leur protection, cela est d'ailleurs un critère du pittoresque, leur dégradation s'est poursuivie au point de poser des problèmes de sécurité et de conservation même du site. Le statut juridique du bien, son accessibilité difficile et son embroussaillement progressif, les moyens financiers à mettre en place pour des travaux de conservation, sont des paramètres lourds, rendant difficile le maintien de l'intégrité de site.

Dans certains cas, une protection au titre de la législation sur les Monuments Historiques pourrait sembler plus efficace mais demeurerait néanmoins soumise aux aléas budgétaires des administrations locales ou nationales.

#### > Évolution du sens de protection

Depuis sa date de protection, particulièrement lorsqu'elle est ancienne, la valeur accordée à un site peut avoir changé avec le temps.

Les sensibilités évoluant, l'attention pour les objets isolés s'étend progressivement à leur environnement. L'intérêt initial peut également s'atténuer. C'est le cas par exemple pour les blocs erratiques dont la perception pittoresque comme justification de protection s'amoindrit au profit d'un intérêt d'ordre géologique et paysager. La disparition même de l'objet de protection peut révéler, provoquer ou témoigner d'un glissement de sens qui justifie le maintien de la protection.

Le sens de la protection est certes lié à une valeur intrinsèque, historique, architecturale, artistique, scientifique de l'objet, que l'on pourrait qualifier d'objective, mais au-delà de cela, on assiste à l'émergence de nouveaux sens qui sont les valeurs d'usage dont le site peut être le support.

#### > Superpositions de protections

Il n'est pas rare de constater sur une même commune, la présence de plusieurs sites, avec des niveaux de protection différents, avec des motivations qui se répondent ou se complètent et qui parfois se chevauchent.

À ces protections au titre de la législation sur les sites se superposent souvent des protections au titre de la législation sur les Monuments Historiques, soit par la présence d'un édifice protégé au sein du site soit par le recouvrement partiel de son périmètre de protection de 500 m.



# Évolution des sites

Saint-Martory

Site Classé
Site Inscrit

Protection au titre des Monuments Historique et engendrant un périmètre de protection de 500 m:

**É**difice classé MH

Édifice inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques



Lac d'0ô et parties communales de ses rives SC 02/05/1927

#### 1. Zone tampon UNESCO

sur les limites communales

#### 2. Zone sensible

espace en visibilité réciproque avec le canal du Midi

tives...

sions.

ments de cours d'eau...

#### 3. Zone d'influence

espace situé au-delà de la zone sensible, en perception visuelle plus éloignée du canal du Midi

> Pertinences des limites

La délimitation des sites anciens est généralement fondée sur des bases qui sont devenues aujourd'hui difficilement repérables: cadastre napoléonien, cadastre rénové et matrices parfois disparus, description littéraire des limites, lignes fic-

La transposition de leur délimitation, selon les termes de l'arrêté initial, sur le cadastre actuel peut s'avérer délicate tant les lieux peuvent avoir subi des transformations importantes: modification du parcellaire, routes nouvelles, déplace-

Au-delà de la pertinence « cadastrale » des limites du site, l'analyse du site tente

de trouver un « sens » donné à la protection fondée sur des entités paysagères. Elle échappe ainsi à la logique réductrice d'une représentation à deux dimen-

#### 4. Projet de classement des abords

5. Classement existant du Domaine public fluvial



Étude des limites du projet de site classé des abords du canal du Midi

#### Saint-Pé-d'Ardet, Lac SI 07/10/1931

# Évolution des sites



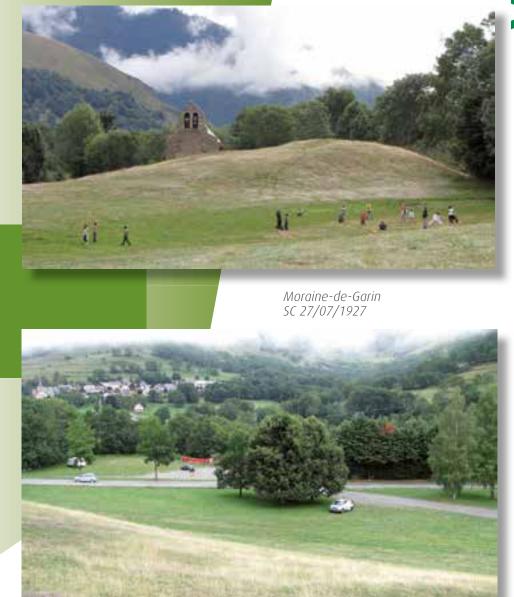
Bourg d'Oueil SI 24/04/1944

#### > Notion d'abords de site

À la différence de la législation sur les Monuments Historiques, la notion d'abords de site protégé n'existe pas. Pourtant, l'étude des sites de Haute-Garonne pointe de nombreux cas où le site se trouve affecté par la présence d'éléments dévalorisants à la lisière de son périmètre. Ainsi, la réalité matérielle du site ne se limite pas à son périmètre, on voit le site depuis l'extérieur et on voit l'extérieur depuis le site. La réalité du paysage ne peut pas être réduite à des dispositions législatives et réglementaires.

Toulouse, Pont des États sur le Touch SI 11/12/1942





#### Richesse méconnue et mise en valeur des sites

L'analyse des sites révèle les richesses d'un patrimoine souvent peu ou mal connu du public. Leur intérêt peut aller bien au-delà des motivations initiales de protection.

Cette richesse constitue un important potentiel de découverte et de mise en valeur du territoire en alliant développement économique et mise en valeur touristique et culturelle. Les modalités d'action pour favoriser cette évolution passent par l'implication de tous les acteurs locaux publics et privés, collectifs et individuels.

#### > Multiplicité des usages

Les sites protégés n'ont pas systématiquement vocation à être pétrifiés dans un état donné. De fait, ils peuvent être le lieu de nouveaux usages qu'il convient d'accompagner et d'encadrer par l'établissement de « chartes d'usages » afin qu'ils soient un vecteur d'appropriation, de conservation, et de transmission d'un patrimoine. Dans ce sens, l'usage agricole, vecteur primordial de la formation du paysage, est à préserver et à encourager.

Pour les sites délaissés ou méconnus, un programme de restauration et de mise en valeur concerté permettrait de dynamiser leur connaissance auprès du public.

#### > Mise en relation des sites

Les analyses l'ont montré, même isolé, un site peut être mis en relation avec d'autres sites. Ces relations peuvent être de plusieurs ordres.

#### Relations de proximité

Certains secteurs du département, ou des communes, abritent de nombreux sites à proximité les uns des autres.

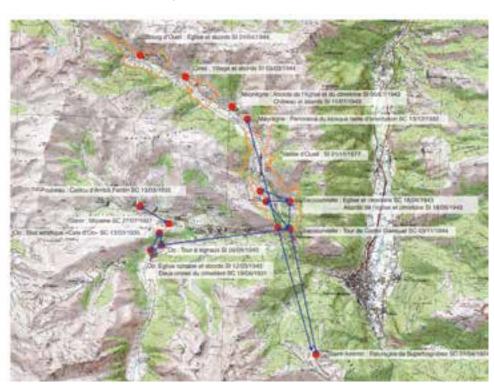
Dans les Pyrénées, la topographie accidentée favorise les possibilités de vues croisées entre plusieurs sites. La présence de ces sites est souvent ignorée et leurs vues réciproques masquées par un couvert végétal non maîtrisé. Ils constituent un potentiel important de mise en valeur et de présentation au public à travers un programme conjoint de développement touristique.

#### Relations de typologies

L'analyse des typologies a mis en évidence des familles de sites réparties sur le territoire. Des thèmes particuliers peuvent faire l'objet d'un circuit de découverte accompagné d'une notice de présentation de l'ensemble des sites correspondant à cette typologie.

#### Relations thématiques

Au-delà de leur différenciation, la répartition des sites sur le territoire révèlent un élément du territoire structurant l'histoire locale. Ainsi, l'ensemble des sites répartis le long de la Garonne, caractérisent et donnent à lire par une grande diversité de chapelles, villages, tours, paysages naturels, ensemble urbains la richesse des paysages et de la vie des hommes dont le cours d'eau a été le support et le témoin. Chaque site devient le témoin de l'histoire plus générale des hommes attachés à une région.



# Synthèse et enjeux



*Vue des sites de Benque-Dessous-Dessus depuis Sacourvielle* 

Potentiel de co-visibilité des sites

Saint-Félix-de-Lauragais, vue du site du plateau des fourches (SI 31/12/1942) par le porche de la chapelle Saint-Roch (SI 31/12/1942)

# Glossaire

#### > GLOSSAIRE

**ABF:** Architecte des Bâtiments de France

**AVAP:** Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patri-

moine

CAUE: Conseil en Architecture, Urbanisme et Environne-

ment

**CDNPS:** Commission Départementale de la Nature, des Pay-

sages et des Sites

**CSSPP:** Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Pay-

sages.

**DDT:** Direction Départementale des Territoires

**DREAL:** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Amé-

nagement et du Logement

**MH:** Monument Historique

**OGS:** Opération Grand Site

**PLU:** Plan Local d'Urbanisme

**STAP:** Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

**ZPPAUP:** Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Ur-

bain et Paysager

**ZNIEFF:** Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et

Floristique

#### Le cadre réglementaire

Inspirée par la prise de conscience, au sein du milieu associatif et parmi les artistes et les gens de lettres, de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906. Mais elle est plus connue sous l'appellation loi du 2 mai 1930 qui lui a donné sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 (et R.341-1 à 15) du code de l'environnement.

Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques des sites, l'esprit des lieux et de les préserver de toute atteinte grave qui ne permettrait plus de comprendre le sens de cette protection.

#### > La mise en œuvre

Comme pour les monuments historiques, la loi sur les projets de protection des sites prévoit deux niveaux de protection, le classement et l'inscription:

- Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.
- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection.

La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'État, et fait partie des missions du ministre chargé de l'environnement. Les projets de protection sont instruits par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en collaboration avec les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine et en concertation avec les collectivités locales. Ils sont soumis pour avis aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites.

À l'issue d'une instruction locale qui comprend une enquête publique, la concertation avec les collectivités locales et la saisine pour avis de la CDNPS, les décisions de classement sont prises par décret, après consultation de la Commission Supérieure des Sites et du Conseil d'Etat, ou plus rarement par arrêté ministériel.

Les décisions d'inscription sont prises par arrêté du ministre chargé des sites après consultation des communes concernées et de la CDNPS et enquête publique. Les décisions de classement ou d'inscription constituent une reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'espace concerné.

La loi dispose que:

- En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale. Cette autorisation est délivrée soit par le préfet, soit par le ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale.
- En site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux sont soumises à l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les permis de démolir qui sont soumis à un avis conforme. Les procédures d'autorisation au titre des sites, si elles sont parfois perçues comme une complication, constituent aussi pour les collectivités locales une garantie et une aide technique supplémentaire pour assurer la qualité des aménagements réalisés, et le maintien de l'attractivité du site à long terme au bénéfice des générations futures, dans l'esprit du développement durable.

#### > Le rôle majeur des commissions chargées des sites.

La politique de l'État dans le domaine de la protection des paysages et des sites s'appuie très largement sur la sensibilité et les capacités d'expertise des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites et de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), héritière des premières commissions instituées par la loi de 1906, participe activement, par ses avis sur l'ensemble des projets de protection et sur les projets d'aménagement dans les sites classés, à la définition de la politique des sites. Elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant. Elle est composée de représentants des services de l'État, des élus et de la société civile (personnalités qualifiées dans le domaine concerné, représentants d'associations et d'activités professionnelles). Il s'agit d'une instance de concertation et de débat de niveau départemental.

La Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) a été créée par la loi de 1930. Placée auprès du ministre chargé des sites, elle est composée de représentants des ministères, de députés et de sénateurs, et de personnalités qualifiées. Elle a pour mission de « conseiller le ministre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de conservation et de valorisation des monuments naturels, des sites, et des paysages urbains et ruraux ». Ces commissions jouent un rôle essentiel dans la promotion des politiques de protection des sites.



# Questions/réponses



#### Pourquoi protège-t-on un site?

Les articles L-341 et suivants du code de l'environnement visent la protection des sites naturels ou bâtis dont la conservation et la préservation présentent un intérêt général «du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque». Ces monuments naturels et sites sont dits d'intérêt général lorsque leur valeur patrimoniale est universellement reconnue.

#### À quoi sert un site?

Le site est une protection destinée à préserver les lieux les plus prestigieux. Il consacre un paysage remarquable. Une fois reconnu d'intérêt général, il devient nécessaire de maîtriser son évolution afin qu'il ne soit pas dénaturé ou dévalorisé.

La maîtrise de son évolution par une bonne gestion permet d'assurer sa conservation dans le but de transmettre ce patrimoine aux générations futures. Cela participe ainsi au développement durable en accompagnement d'un développement économique raisonné.

#### Qui sont les interlocuteurs?

La DREAL Midi-Pyrénées anime au plan départemental sous l'autorité du préfet de département la politique des sites et des paysages. Cette mission est assurée en liaison avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui interviennent dans ce cas pour le compte du ministère chargé de l'environnement. La CDNPS est une instance de concertation où sont débattues les affaires concernant les sites et les paysages.

#### Peut-il y avoir d'autres protections dans un site?

Il est possible qu'à proximité ou à l'intérieur d'un site (inscrit ou classé) soit présent un monument historique. Son périmètre de protection vient alors se superposer au site. Ainsi, en site classé, la procédure d'autorisation spéciale demeure. En site inscrit, l'effet du site est suspendu et l'ABF donne un avis conforme au titre des Monuments Historiques.

De la même façon une ZPPAUP ou une AVAP, outils de gestion permettant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, peuvent se superposer à des sites inscrits. Ceux-ci existent toujours mais leur effet juridique est suspendu dans le périmètre de la ZPPAUP ou de l'AVAP qui ont leurs propres servitudes.

#### Quelles sont les incidences sur l'activité agricole?

L'exploitation courante des fonds ruraux et l'entretien normal des constructions sont considérés comme ne modifiant pas, de façon générale, l'aspect initial des lieux et ne sont donc pas soumis à autorisation préalable au titre des sites; ils continuent à se dérouler librement. La rotation des cultures ne requiert pas d'autorisation préalable au titre des sites.

#### Les abattages d'arbres sont-ils soumis à autorisation ?

En site classé, les coupes et abattages d'arbres et les défrichements relèvent d'une autorisation au titre des sites. En application du décret 2007-942 du 15 mai 2007 relatif aux modalités d'application de l'article L-11 du code forestier, lorsqu'un document de gestion sylvicole a recueilli l'accord du ministre chargé de l'environnement, après avis de la CDNPS, et lorsque les travaux sont conformes à ce document, alors ils sont dispensés d'autorisation. En site inscrit, l'abattage d'arbres est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. En vertu de ce même article L-11, les travaux conformes à un document de gestion sylvicole agréé par le préfet de département sont dispensés de cet avis.

# Questions/réponses

# Questions/réponses



# Peut-on construire ou modifier une construction dans un site?

En site classé, toute construction nouvelle ou modification d'une construction est soumise à autorisation spéciale: préfectorale pour tous travaux soumis au régime déclaratif, ministérielle après avis de la CDNPS dans les autres cas.

En site inscrit, l'avis simple de l'ABF est requis sauf pour les permis de démolir qui sont soumis à un avis conforme.

#### Peut-on aménager dans les sites?

Un objectif important d'un site peut consister à valoriser un patrimoine dans le respect de ses caractéristiques propres. Les autorisations de travaux en site sont limitées mais elles peuvent concerner notamment des actions de requalification ou de mise en valeur du site et l'accueil du public dans une optique de développement touristique durable.

#### L'affichage est-il admis dans les sites?

Dans un site classé, la publicité et les préenseignes y sont interdites sans dérogation possible. Dans un site inscrit, la publicité est interdite, sauf exception d'un règlement local de publicité. Par ailleurs, la signalétique peut participer à la protection et à la valorisation d'un site. La mise en place d'une signalétique en site classé doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

# Comment prendre en compte les sites dans un document d'urbanisme?

Les sites doivent figurer, au titre des servitudes d'utilité publique, en annexe des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, cartes communales). Le zonage et l'éventuel règlement devront être compatibles avec les enjeux des sites. Les relations des sites avec les territoires adjacents devront être pris en compte (vues vers les sites ou depuis les sites par exemple).

#### Qu'est-ce que les «Opérations Grands Sites» (OGS) ?

Les sites classés majeurs confrontés à des problèmes de fréquentation touristique ou d'entretien, pour lesquels des décisions de gestion du site s'imposent, peuvent bénéficier d'une « Opération Grand Site ».

Cette démarche doit être soutenue par un large consensus local. Les opérations répondent à un triple objectif: protéger et restaurer la qualité paysagère du site; organiser les flux touristiques; favoriser le développement socio-économique. La mise en place d'une OGS comporte deux phases distinctes: l'une relative aux études préalables à la définition du projet (diagnostic, enjeux et plan d'actions) et l'autre à la réalisation des travaux.

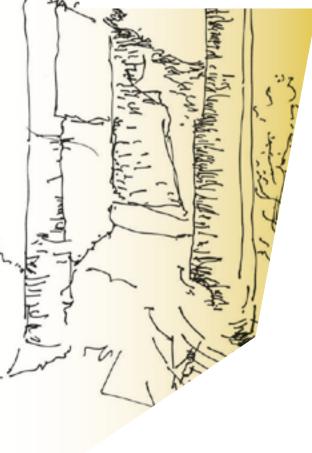
#### Existe-t-il d'autres outils pour gérer un site?

À défaut d'OGS ou sur un site moins menacé, il peut être proposé un document appelé cahier d'orientation et de gestion ou schéma global de gestion. Il s'agit d'un document destiné à encadrer l'évolution de sites classés faisant l'objet d'un nombre important d'actes relevant de la procédure d'autorisation préalable.

Élaboré conjointement par l'État et les acteurs locaux, le cahier d'orientation et de gestion permet de faire connaître le patrimoine concerné, de partager une même volonté quant à son évolution possible ainsi que d'établir des programmes raisonnés d'entretien ou de restauration. Ce document dépourvu de portée réglementaire est destiné à aider les services dans l'instruction des autorisations et à servir de guide commun à tous les partenaires publics ou privés intervenant dans le site.

# Questions/réponses

# Tableau chronologique des sites classés et inscrits



Moustajon, tour à signaux, rocher et abords SI 17/08/1944



Chapelles et cimetières



Cascades



Plans et cours d'eau



Arbres remarquables





Archéologie



Blocs erratiques



Parcs et jardins

#### Légende:

Site classé : 👽 Site inscrit : 🗐



Représentation des typologies:



Géologie



Grottes



Châteaux



Promontoires et points de vue



Ensembles urbains



Sites légendaires



Villages et hameaux



Grands paysages

Mode de lecture:

Nom

Objet de la protection

Date de la protection

Typologie des sites

CINTEGABELLE

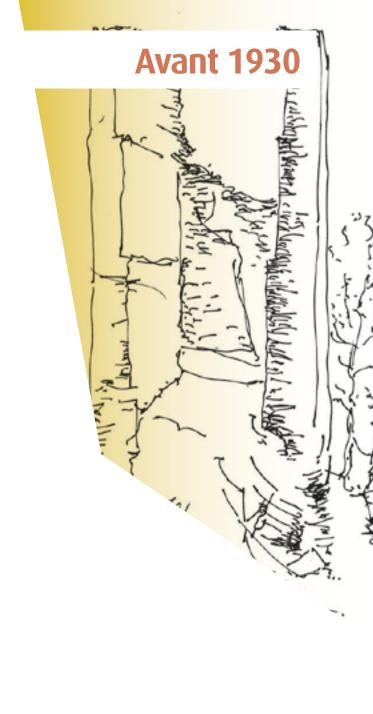
Calvaire

12/08/1914

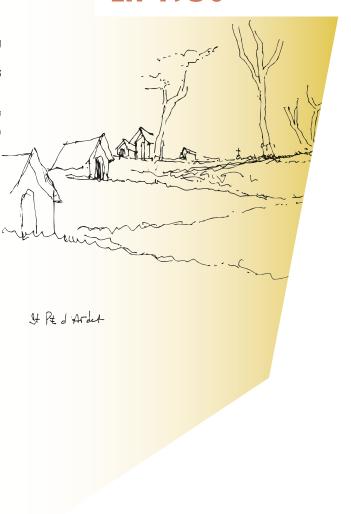
Site classé/inscrit



CINTEGABELLE	Calvaire	12/08/1914	50	
ANTICHAN- DE-FRONTIGNES	Bastion des Frontignes	27/04/1927	90	<b>(</b>
CAZAUNOUS	Coume de Sainte-Anne	27/04/1927	\$30	
PORTET-D'ASPET	Parcelle près du col de Portet	27/04/1927	30	
SAINT-AVENTIN	Pâturages de Superbagnères	27/04/1927	30	
SAINT-PE-D'ARDET	Terrain lieu-dit «des Penthieres», col des Ares	27/04/1927	30	<b>(</b>
BAGNERES-DE UCHON	Tour de Castel Viel	02/05/1927	30	<b>(</b>
CAZEAUX-DE-LARBOUST	Gouffre d'Enfer	02/05/1927	50	
LESPUGUE	Château (ruines) et abords.	02/05/1927	30	
MELLES	Cascade du Seriail et abords	02/05/1927	30	<u> </u>
0Ô	Lac et parties communales de ses rives	02/05/1927	30	A-4
ARBAS	Grotte de Gougue et terrains avoisinants	27/05/1927	30	
ROQUEFORT / GARONNE	Château (ruines)	27/05/1927	SC	<b>(1)</b>
TOULOUSE	Chemin des Étroits	27/05/1927	50	6
SALEICH	Terrain grotte de Chaq	25/07/1927	50	4
GARIN	Moraine (partie)	27/07/1927	SC	



# En 1930



Saint-Pé d'Ardet, lac SI 07/10/1931

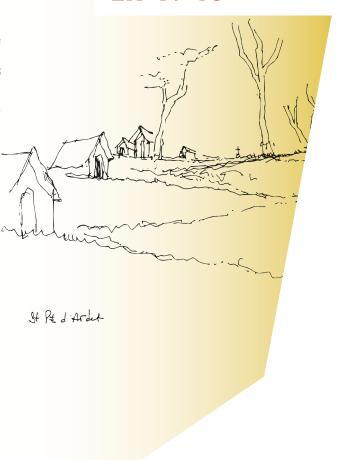
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	Orme sur la place (Benque-Dessous)	10/06/1931	₹
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate, cascade des Demoiselles	10/06/1931	€ 1
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Buvette du Pré	12/06/1931	30
MONTAUBAN-DE-LUCHON	Jardin des Cascades	12/06/1931	₹ 1
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Séquoia et cèdre d'Afrique du parc des Quinconces	18/06/1931	☞ 🐐
SAINT-MAMET	Cascade Sidonie	19/06/1931	<b>₹</b>
0Ô	Deux ormes du cimetière	19/06/1931	₹
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Vénasque, les déversoirs, ruisseau dit «du Port de Vénasques»	19/06/1931	₹ 5
SAINT-PÉ-D'ARDET	Lac	07/10/1931	9
JUZET-DE-LUCHON	Cascade	09/10/1931	<b>3</b>
TOULOUSE	Pont-Neuf et vestiges de l'ancien pont	21/04/1932	₹ 5
CIER-DE-LUCHON	Orme de la place	25/04/1932	₹
TOULOUSE	Façade Est de l'Hôtel-Dieu et La Grave	27/05/1932	9 🐇 📖
MURET	Plateau de Tucol	03/06/1932	<b>9</b>
MAYREGNE	Panorama du kiosque, table d'orientation	13/12/1932	<b>9</b>
TOULOUSE	Grand-Rond et allées	04/03/1933	<b>9</b>
CLERMONT-LE-FORT	Ensemble du site	27/12/1933	<b>₹</b>
POUBEAU	Bloc erratique «Caillou d'Arriba-Pardin»	13/03/1935	<b>₹</b>
0Ô	Bloc erratique «Cale d'0ô»	13/03/1935	<b>99</b>

POUCHARRAMET	Abords de l'église fortifiée	16/03/1940	9	
MAZÈRES / SALAT	Chapelle Sainte-Matronne (ruines) et abords	19/06/1942	9	<u></u>
SAINT-GAUDENS	Plateau de la Caoue	11/07/1942	9	<b>*</b> ?
MANCIOUX	Pont romain et rives de la Noue	16/09/1942	9	<b>5 4</b>
SAINT-MARTORY	Piton de Montpezat	22/09/1942	9	<b>(1)</b>
SALIES-DU-SALAT	Ruines féodales et abords	22/09/1942	SC	<b>4 1</b>
SALIES-DU-SALAT	Ruines féodales et abords	22/09/1942	9	<b>(</b>
SAINT-MARTORY	Château, terrain, rive droite de la Garonne.	23/09/1942	SC	<b>5</b>   <b>5</b>
SAINT-MARTORY	Défilé de l'Escalère	23/09/1942	9	\$
SAINT-ORENS	Place de l'église et abords	22/10/1942	9	<b>*</b>
TOULOUSE	Domaine de Candie	22/10/1942	9	<b># 5</b>
SAINT-MARTORY	Pont sur la Garonne et abords	23/10/1942	g	
TOULOUSE	Place Laganne et immeubles	23/10/1942	9	
TOULOUSE	Bois de Limayrac et domaine de Filaire et Martini	26/10/1942	9	***
VAUDREUILLE	Chapelle ancienne, cimetière et abords	09/12/1942	9	<b>Å</b>
VAUDREUILLE	Château de Rigaud et parc	09/12/1942	9	<b>= 5</b>
TOULOUSE	Pont des États sur le Touch	11/12/1942	9	<b>5 5</b>
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Parc des Quinconces et bosquet des Thermes	15/12/1942	9	**
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Plateau des Fourches, maisons et arbres	31/12/1942	9	
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Chapelle Saint-Roch, cimetière, abords	31/12/1942	9	<b>A</b>
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Plateau des Fourches: ligne de cyprès	31/12/1942	9	*
PALAMINY	Château et parc	23/01/1943	SC	<b>=</b> 5
PALAMINY	Village (partie)	25/01/1943	9	<b>5</b>
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Butte des trois moulins	04/02/1943	9	

# En 1940



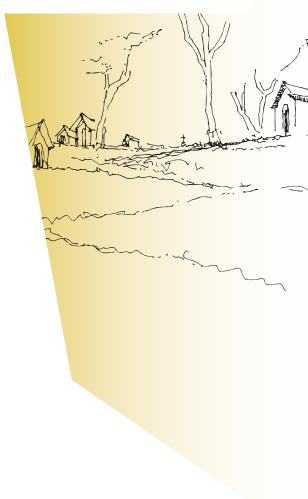
# En 1940



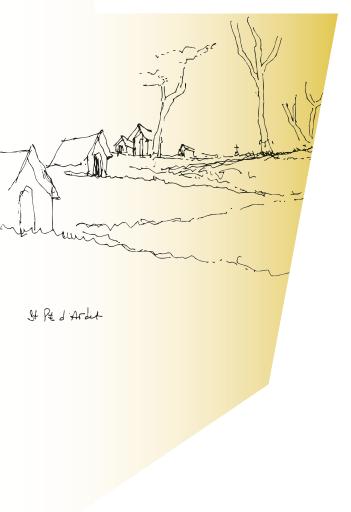
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Château, remparts, abords	25/02/1943	9		
MONTREJEAU	Halle, place Saint-Valentin et immeubles	01/03/1943	9		
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Place de la mairie, maisons, croix de mission.	04/03/1943	9		
REVEL	Place centrale, couverts et immeubles	08/03/1943	9		
CIER-DE-LUCHON	Caillou d'Aguido et abords	12/03/1943	9		
0Ô	Église romane, cimetière, abords, place de l'église	12/03/1943	9		
AUZIELLE	Église, château, fermes, pigeonniers et abords	16/03/1943	9	* =	الأيد
MARIGNAC	Tour à signaux et éperon rocheux	26/03/1943	30	<u>i</u>	
TOULOUSE	Rives de la Garonne	05/04/1943	9		
TOULOUSE	Place Laganne et abords	23/05/1943	\$		
TOULOUSE	Place du Capitole	25/05/1943	9		
SACCOURVIEILLE	Église et cimetière	18/06/1943	30	*	
SACCOURVIEILLE	Abords de l'église et cimetière	18/06/1943	9		
MAYREGNE	Abord de l'église et du cimetière	05/07/1943	g		
MAYREGNE	Château et abords	11/07/1943	9		
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Ville haute et flancs de la butte	14/08/1943	9	الأوي	
CAZAUX-LAYRISSE	Église cimetière abords	06/09/1943	9	<b>(1)</b>	الغيير
GRAGNAGUE	Place de la mairie et abords	06/09/1943	9	*	
0Ô	Tour à signaux	06/09/1943	9		
BAGIRY	Chapelle Notre-Dame-des-Vignes et abords	07/09/1943	9	<b>1</b>	
FOS	Pont, maisons, ruelles, plan d'eau	07/09/1943	9	<b>5</b>	
BARBAZAN	Lac, déversoirs et rives	10/09/1943	9	6	
SAINT-BÉAT	Église, cimetière, pont, plan d'eau Garonne et rives	10/09/1943	9	<b>5</b> A	?
MAYREGNE	Église, cimetière, place avec l'ormeau	13/09/1943	30	<b>*</b>	
BENQUE-DESSOUS-DESSUS	Église (Benque-Dessus)	11/10/1943	9		

FOS	Plateau de Castera	11/10/1943	<b>9</b>
RIEUX	Rue du Moulin	11/10/1943	<b>9</b>
RIEUX	Cathédrale, place des halles et rue de l'Evéché, Arize et abords	11/10/1943	9 🛎 🔳
POINTIS-INARD	Esplanade, plan d'eau, canal, pont, lande	21/10/1943	<b>9</b>
LAVALETTE	Lieu-dit « les Quatre Pins »	27/10/1943	<b>9</b>
SAINT-BÉAT	Château (ruines) et enceintes	24/12/1943	9 6 1
MARQUEFAVE	Château et parc de Lezat	19/01/1944	<b>₹</b>
MARQUEFAVE	Rive de la Garonne et ruisseau de l'Eaudonne	19/01/1944	9 5
PALAMINY	Cascade de la Tonne et abords	24/01/1944	<b>9</b>
REVEL	Bassin de Saint-Ferréol et abords	07/02/1944	9 🐇
TOULOUSE	Place Mage et abords	14/02/1944	9
BENQUE-DESSOUS-DESSUS	Église et abords (Benque-Dessous)	28/02/1944	9 1
CIRES	Village et abords	03/03/1944	9 4 4
LESTELLE-SAINT-MARTORY	Butte du cimetière de Castera	03/03/1944	9 4 1
MONTESQUIEU -VOLVESTRE	Place des couverts et abords	10/03/1944	9
MELLES	Rocher du Seriail, tour à signaux	14/03/1944	9 4 6
RIEUX	Rue du Sac, maisons.	11/04/1944	<b>9</b>
TOULOUSE	Place Saint-Cyprien et immeubles	18/04/1944	9
TOULOUSE	Place intérieure Saint-Cyprien	18/04/1944	<b>₹</b>
BOURG D'OUEIL	Église et abords	24/04/1944	<b>9</b>
TOULOUSE	Platane place Anatole France	24/04/1944	<b>9</b>
ALAN	Place du village, ensemble urbain.	08/05/1944	9
TOULOUSE	Quartier parlementaire de la Dalbade	08/05/1944	9
TOULOUSE	Parc et château de Doujat (Saint-Martin-du-Touch)	19/05/1944	<b>₹</b>

## En 1940



## En 1940



BAGNÈRES DE LUCHON	Vallée du Lys	09/06/1944	9	M
SAINT-LAURENT	Platanes, pont, plan d'eau de la Save, Vierge en bois	17/07/1944	9	<b>5 7</b>
MOUSTAJON	Tour à signaux, rocher et abords	17/08/1944	9	<b>(1)</b>
BACHOS	Manoir, chapelle et parc	21/09/1944	9	å <b>⊨</b> \$
LEZ	Tour à signaux et mamelon boisé	23/10/1944	9	<b>(1)</b>
GRENADE	Place centrale, halle et immeubles	25/10/1944	9	
PIBRAC	Château et parc.	25/10/1944	9	
GENSAC / GARONNE	Pont du Diable et abords	26/10/1944	9	<b>5 4</b> 1
LAHITÈRE	Église cimetière et abords	26/10/1944	9	<b>A</b>
FRONSAC	Buttes et ruines du château	30/10/1944	9	<b>(1)</b>
MARIGNAC	Château et abords	30/10/1944	9	
SACCOURVIEILLE	Tour de Castel Blanquat et piton rocheux	03/11/1944	9	<b>(1)</b>
SAINT-AVENTIN	Chapelle et abords	03/11/1944	9	<b>A</b> ?
MONTBRUN BOCAGE	Butte et château.	09/11/1944	9	<b>(1)</b>
CAZÈRES	Chapelle St-Vincent de Couladère, cimetière et abords	28/12/1944	9	<u>*</u>
CAZÈRES	Rives de la l'Hourride et falaises de la Garonne	04/01/1945	9	
LEGUEVIN	Allée de pins parasols et parc de Lescalette	15/02/1945	9	*
LE FOUSSERET	Promenade du Picon et abords	21/02/1945	9	<b>(1)</b>
COULADERE	Château et jardin	15/10/1945	9	
SALLES / GARONNE	2 platanes en face de l'église et abords.	15/10/1945	9	*
LESPUGUE et MONTMAURIN	Gorges de la Save	05/11/1945	9	6
BEAUCHALOT	Tour du porche de l'église, abords et place	19/01/1946	30	
SARREMEZAN	Chapelle Saint-Julien et cimetière.	12/03/1946	30	<u>*</u>
TARABEL	Château et abords	26/04/1946	9	- AND
TOULOUSE	Rempart et jardins Armand Duportal	02/07/1946	9	?
TOULOUSE	Place Wilson	30/07/1946	9	41111
SAINT-ÉLIX-LE-CHÂTEAU	Parc du château.	18/11/1946	<b>9</b>	رين ا
BRAX	Château et parc	09/12/1946	9	

		1		
TOULOUSE	Canal de Brienne, site de l'embouchure	29/06/1951	9	•
LATOUE	Chapelle Sainte-Radegonde et cimetière (SI)	21/05/1953	9	<b>*</b>
LESPINASSE	Église et cimetière	21/05/1953	9	<b>*</b>
MARTRES-TOLOSANE	Boulevard circulaire, sol, plantations	16/12/1954	9	
ROUMENS	Église et pont	30/03/1955	9	<b>5</b> Å
TOULOUSE	Château de Reynerie	25/09/1961	33	<b>= 5</b>
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Place du capitole et abords	10/06/1965	9	
BLAGNAC	Parc de la Villa Green	14/09/1971	9	**
TOULOUSE	Parc du domaine de Calquet	25/04/1974	3	<b>= 5</b>
PIBRAC	Maison de Sainte-Germaine et abords	25/02/1976	3	?
MELLES	Vallée de Melles	26/01/1977	9	<b>^</b>
MARTRES-TOLOSANE	Boulevard circulaire et extensions	30/08/1977	9	
POUCHARRAMET	Abords de l'église	28/09/1977	33	الانيد
BENQUE-DESSOUS-DESSUS	Vallée d'Oueil (5 ensembles)	21/11/1977	9	
MONTREJEAU	Parc du château de Valmirande	28/06/1979	9	<b>1</b>
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Saint-Bertrand-de-Comminges	17/08/1979	9	<b>A</b>
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Châlets Spont	11/03/1985	33	المالية.
TOULOUSE	Plan d'eau et berges de la Garonne	22/03/1988	33	
SAINT-MARTORY	Pont d'Apas	09/06/1988	9	<b>5 9</b>
PINSAGUEL	Château et abords	13/06/1989	33	<b>5</b>   <b>3</b>
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Hospice de France	18/11/1991	3	<b>^</b>
CANAL DU MIDI		04/04/1997	\$	
REVEL	Rigole de la Plaine et Laudot	16/10/2001	33	5
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Saint-Bertrand-de-Comminges	29/03/2010	3	<b>*</b>
Processing the second s	-	-	•	

# **Après 1950**





ALAN	Place du village, ensemble urbain	08/05/1944	(1) (2) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1
	+	+ ' '	
ANTICHAN-DE-FRONTIGNES	Bastion des Frontignes	27/04/1927	<b>90</b>
ARBAS	Grotte de Gougue et terrains avoisinants	27/05/1927	<b>₹</b>
AUZIELLE	Église, château, fermes, pigeonniers et abords	16/03/1943	9 1
BACHOS	Manoir, chapelle et parc	21/09/1944	9 📥 🚞 🐁
BAGIRY	Chapelle ND des Vignes et abords	07/09/1943	<b>9</b>
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Tour de Castel Viel	02/05/1927	<b>ॐ ॐ ♣</b>
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate, cascade des Demoiselles	10/06/1931	30
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Buvette du Pré	12/06/1931	9
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Sequoia et cèdre d'Afrique du parc des Quinconces	18/06/1931	☞ 👫
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Vénasque, les déversoirs, ruisseau dit «du Port de Vénasques»	19/06/1931	30
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Parc des Quinconces et bosquet des Thermes	15/12/1942	<b>3</b>
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Vallée du Lys, site concernant plusieurs communes	09/06/1944	<b>(3)</b>
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Châlets Spont	11/03/1985	₹ 1
BAGNÈRES-DE-LUCHON	Hospice de France	18/11/1991	<b>₹</b>
BARBAZAN	Lac, déversoirs et rives	10/09/1943	9 🐇
BEAUCHALOT	Tour du porche de l'église, abords et place	19/01/1946	<b>9</b>
BENQUE-DESSOUS-DESSUS	Orme sur la place (Benque Dessous)	10/06/1931	<b>♀</b>
BENQUE-DESSOUS-DESSUS	Église (Benque Dessus)	11/10/1943	9 1
BENQUE-DESSOUS-DESSUS	Église et abords (Benque Dessous)	28/02/1944	9 1
BENQUE-DESSOUS-DESSUS	Vallée d'Oueil (5 ensembles)	21/11/1977	<b>9</b>
BLAGNAC	Parc de la Villa Green	14/09/1971	9 🐁
BOURG D'OUEIL	Église et abords	24/04/1944	<b>9</b>

BRAX	Château et parc	09/12/1946	9	<b>#</b>
CANAL DU MIDI	Site concernant plusieurs communes	04/04/1997	30	M-24
CAZAUNOUS	Coume de Sainte-Anne	27/04/1927	\$	
CAZAUX-LAYRISSE	Église cimetière abords	06/09/1943	9	<b>♦</b>
CAZEAUX-DE-LARBOUST	Gouffre d'Enfer	02/05/1927	\$	<u>}</u>
CAZERES	Chapelle St-Vincent de Couladère, cimetière et abords	28/12/1944	9	<u>*</u>
CAZERES	Rives de la l'Hourride et falaises de la Garonne	04/01/1945	9	
CIER-DE-LUCHON	Orme de la place	25/04/1932	\$	*
CIER-DE-LUCHON	Caillou d'Aguido et abords	12/03/1943	9	
CINTEGABELLE	Calvaire	12/08/1914	Ţ	4
CIRES	Village et abords	03/03/1944	9	<b>*</b>
CLERMONT-LE-FORT	Ensemble du site	27/12/1933	\$	<b>(4)</b>
COULADÈRE	Château et jardin	15/10/1945	9	
FOS	Pont, maisons, ruelles, plan d'eau	07/09/1943	9	<b>5</b>
FOS	Plateau de Castera	11/10/1943	9	<b>(4)</b>
FRONSAC	Buttes et ruines du château	30/10/1944	9	<b>4</b>
GARIN	Moraine (partie)	27/07/1927	30	
GENSAC-SUR-GARONNE	Pont du Diable et abords	26/10/1944	9	
GRAGNAGUE	Place de la mairie et abords	06/09/1943	9	
GRENADE	Place centrale, halle et immeubles	25/10/1944	9	
JUZET-DE-LUCHON	Cascade	09/10/1931	\$	À
LAHITERE	Église cimetière et abords	26/10/1944	9	<b>*</b>
LATOUE	Chapelle Sainte-Radegonde et cimetière	21/05/1953	9	1
LAVALETTE	Lieu-dit « les Quatre Pins »	27/10/1943	9	*
LE FOUSSERET	Promenade du Picon et abords	21/02/1945	9	<b>(</b>





LEGUEVIN	Allée de pins parasols et parc de Lescalette	15/02/1945	<b>3</b>
LESPINASSE	Église et cimetière	21/05/1953	<b>9</b>
LESPUGUE	Château (ruines) en abords	02/05/1927	<b>3</b>
LESPUGUE et MONTMAURIN	Gorges de la Save	05/11/1945	<b>9</b>
LESTELLE-SAINT-MARTORY	Butte du cimetière de Castera	03/03/1944	<b>9</b>
LEZ	Tour à signaux et mamelon boisé	23/10/1944	<b>9</b>
MANCIOUX	Pont romain et rives de la Noue	16/09/1942	9 🐇 📉
MARIGNAC	Tour à signaux et éperon rocheux	26/03/1943	₹ 4
MARIGNAC	Château et abords	30/10/1944	<b>9</b>
MARQUEFAVE	Château et parc de Lezat	19/01/1944	<b>☞</b> 🙀 🐁
MARQUEFAVE	Rive de la Garonne et ruisseau de l'Eaudonne	19/01/1944	9 🐇
MARTRES-TOLOSANE	Boulevard circulaire, sol, plantations	16/12/1954	<b>9</b>
MARTRES-TOLOSANE	Boulevard circulaire et extensions	30/08/1977	<b>9</b>
MAYREGNE	Panorama du kiosque, table d'orientation	13/12/1932	<b>©</b>
MAYREGNE	Abord de l'église et du cimetière	05/07/1943	9
MAYREGNE	Château et abords	11/07/1943	<b>3</b>
MAYREGNE	Église, cimetière, place avec l'ormeau	13/09/1943	<b>99</b>
MAZERES-SUR-SALAT	Chapelle Ste Matronne (ruines) et abords	19/06/1942	9 1
MELLES	Cascade du Seriail et abords	02/05/1927	<b>₹</b>
MELLES	Rocher du Seriail, tour à signaux	14/03/1944	<b>9</b>
MELLES	Vallée de Melles	26/01/1977	<b>9</b>
MONTAUBAN-DE-LUCHON	Jardin des Cascades	12/06/1931	<b>₹</b>
MONTBRUN-BOCAGE	Butte et château	09/11/1944	9 4
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	Place des couverts et abords.	10/03/1944	9
MONTREJEAU	Halle, place Saint Valentin et imeubles	01/03/1943	<b>3</b>

MONTREJEAU	Parc du château de Valmirande	28/06/1979	9	
MOUSTAJON	Tour à signaux, rocher et abords	17/08/1944	9	<b>4</b>
MURET	Plateau de Tucol	03/06/1932	SC	4
0Ô	Lac et parties communales de ses rives	02/05/1927	\$3	
0Ô	Deux ormes du cimetière	19/06/1931	33	*
0Ô	Bloc erratique «Cale d'0ô»	13/03/1935	\$3	
0Ô	Église romane, cimetière, abords, place de l'église	12/03/1943	9	1
0Ô	Tour à signaux	06/09/1943	9	<u>i</u>
PALAMINY	Château et parc	23/01/1943	33	
PALAMINY	Village (partie)	25/01/1943	9	<b>5</b>
PALAMINY	Cascade de la Tonne et abords	24/01/1944	9	•
PIBRAC	Château et parc	25/10/1944	9	
PIBRAC	Maison de Ste-Germaine et abords	25/02/1976	\$	?
PINSAGUEL	Château et abords	13/06/1989	33	<b>5</b>   <b>3</b>
POINTIS-INARD	Esplanade, plan d'eau, canal, pont, lande	21/10/1943	9	6
PORTET-D'ASPET	Parcelle près du col de Portet	27/04/1927	33	
POUBEAU	Bloc erratique «Caillou d'Arriba Pardin»	13/03/1935	33	<b>?</b>
POUCHARRAMET	Abords de l'église fortifiée	16/03/1940	9	1
POUCHARRAMET	Abords de l'église	28/09/1977	\$	ريخ.
REVEL	Place centrale, couverts et immeubles	08/03/1943	9	
REVEL	Bassin de Saint-Ferréol et abords	07/02/1944	9	6
REVEL	Rigole de la Plaine	16/10/2001	\$	5
RIEUX	Rue du Moulin	11/10/1943	9	
RIEUX	Cathédrale, place des halles et rue de l'Evéché, Arize et abords	11/10/1943	9	
RIEUX	Rue du Sac, maisons	11/04/1944	9	
ROQUEFORT/GARONNE	Château (ruines)	27/05/1927	50	<b>(4)</b>





ROUMENS	Église et pont.	30/03/1955	9	<b>5</b> Å
SACCOURVIELLE	Église et cimetière	18/06/1943	33	<b>*</b>
SACCOURVIELLE	Abords de l'église et cimetière	18/06/1943	9	*
SACCOURVIELLE	Tour de Castel Blanquat et piton rocheux	03/11/1944	9	<b>4</b>
SAINT-AVENTIN	Paturages de Superbagnères	27/04/1927	\$	
SAINT-AVENTIN	Chapelle et abords	03/11/1944	9	<b>*</b> ?
SAINT-BÉAT	Église, cimetière, pont, plan d'eau Garonne et rives	10/09/1943	9	<b>5</b>
SAINT-BÉAT	Château (ruines) et enceintes	24/12/1943	9	<b>★ ★</b>
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Ville haute et flancs de la butte	14/08/1943	9	الايد
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Saint-Bertrand-de-Comminges	17/08/1979	9	
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Saint-Bertrand-de-Comminges	29/03/2010	ST.	<b>Å</b>
SAINT-ÉLIX-LE-CHÂTEAU	Parc du château.	18/11/1946	9	<b> </b>
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Plateau des Fourches, maisons et arbres	31/12/1942	9	
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Plateau des Fourches, ligne de cyprès	31/12/1942	9	*
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Chapelle Saint-Roch, cimetière, abords	31/12/1942	9	<b>Å</b>
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Butte des trois moulins	04/02/1943	9	
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Château, remparts, abords	25/02/1943	9	<b>(4)</b>
SAINT-FÉLIX-DE-LAURAGUAIS	Place de la mairie, maisons, croix de mission	04/03/1943	9	
SAINT-GAUDENS	Plateau de la Caoue	11/07/1942	9	<b>*</b> ?
SAINT-LAURENT	Platanes, pont, plan d'eau de la Save, Vierge en bois	17/07/1944	9	<b>*</b>
SAINT-MAMET	Cascade Sidonie	19/06/1931	33	<u> </u>
SAINT-MARTORY	Piton de Montpezat	22/09/1942	9	<b>(1)</b>
SAINT-MARTORY	Château, terrain, rive droite de la Garonne	23/09/1942	33	<b>5</b>   3
SAINT-MARTORY	Défilé de l'Escalère	23/09/1942	9	6
SAINT-MARTORY	Pont sur la Garonne et abords	23/10/1942	9	<b>5</b>

SAINT-MARTORY	Pont d'Apas	09/06/1988	9	<b>5</b> M
SAINT-ORENS	Place de l'église et abords	22/10/1942	9	<b>1</b>
SAINT-PÉ-D'ARDET	Terrain lieu-dit « des Penthieres », col des Arès	27/04/1927	\$3	4
SAINT-PÉ-D'ARDET	Lac	07/10/1931	9	
SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE	Place du capitole et abords	10/06/1965	9	
SALEICH	Terrain grotte de Chaq	25/07/1927	33	A
SALIES-DU-SALAT	Ruines féodales et abords	22/09/1942	32	<b>(1)</b>
SALIES-DU-SALAT	Ruines féodales et abords	22/09/1942	9	4
SALLES-SUR-GARONNE	2 platanes en face de l'église et abords	15/10/1945	9	*
SARREMEZAN	Chapelle Saint-Julien et cimetière	12/03/1946	30	<b>*</b>
TARABEL	Château et abords	26/04/1946	9	<b>=</b> 5
TOULOUSE	Chemin des Etroits	27/05/1927	33	\$
TOULOUSE	Pont Neuf et vestiges de l'ancien pont	21/04/1932	30	6
TOULOUSE	Façade Est de l'Hôtel-Dieu et La Grave	27/05/1932	32	
TOULOUSE	Grand-Rond et allées	04/03/1933	9	
TOULOUSE	Domaine de Candie	22/10/1942	9	
TOULOUSE	Place Laganne et immeubles	23/10/1942	9	
TOULOUSE	Bois de Limayrac et domaine de Filaire et Martini	26/10/1942	9	<b>\$</b>
TOULOUSE	Pont des États sur le Touch	11/12/1942	9	6
TOULOUSE	Rives de la Garonne	05/04/1943	9	\$
TOULOUSE	Place Laganne et abords	23/05/1943	30	
TOULOUSE	Place du Capitole	25/05/1943	9	
TOULOUSE	Place Mage et abords	14/02/1944	9	
TOULOUSE	Place intérieure Saint-Cyprien	18/04/1944	50	
TOULOUSE	Place Saint-Cyprien et immeubles	18/04/1944	9	





TOULOUSE	Platane place Anatole France	24/04/1944	9	*
TOULOUSE	Quartier parlementaire de la Dalbade	08/05/1944	9	
TOULOUSE	Parc et château de Doujat (Saint-Martin-du-Touch)	19/05/1944	5	<b>  1</b>
TOULOUSE	Rempart et jardins Armand Duportal	02/07/1946	9	
TOULOUSE	Place Wilson	30/07/1946	9	
TOULOUSE	Canal de Brienne, site de l'embouchure	29/06/1951	9	
TOULOUSE	Château de Reynerie	25/09/1961	SC.	
TOULOUSE	Parc du domaine de Calquet	25/04/1974	33	<b>1</b>
TOULOUSE	Plan d'eau et berges de la Garonne	22/03/1988	33	
VAUDREUILLE	Château de Rigaud et parc	09/12/1942	9	
VAUDREUILLE	Chapelle ancienne, cimetière et abords	09/12/1942	9	<b>*</b>

Le bilan des sites de Haute-Garonne a été commandité par le ministère chargé de l'écologie. Le comité de pilotage, placé sous l'autorité du préfet de la Haute-Garonne, était constitué des services de la préfecture, de la Direction Départementale des Territoires, du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Ces deux derniers services en ont assuré la coordination et le suivi. Le bilan des sites de Haute-Garonne a été réalisé par l'agence d'architecture Michel Péron, architecte du patrimoine associé à l'Atelier des Arbres, Marie Verdier et Caroline Dubois, avec la participation des services de l'État.

### Directeur de publication:

Hubert Ferry-Wilczek,

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées.

#### Direction éditoriale et rédaction :

Michel Péron, Caroline Dubois, Michel Grassaud, Sylvie Brossard-Lottigier, Jean-Louis Rey (DREAL Midi-Pyrénées).

Conception et réalisation graphique: Annelise Verdier

**Impression:** Groupe Reprint – 31200 Toulouse imprimerie certifiée Imprim'vert, document imprimé sur papier FSC avec encres à bases végétales

**Crédit photographique :** Michel Péron, Caroline Dubois, Marie Verdier, Magali Fuchs, Elisabeth Martin, Michel Grassaud (DREAL Midi-Pyrénées)

**Illustrations anciennes:** Archives Départementales de Haute-Garonne, STAP de Haute-Garonne, MEDDE

**Cartographie:** Fonds SIG **Dessins:** Michel Péron

ISBN: 978-2-11-129631-2



Les sites classes et inscrits sont identifiables grâce à leur idéogramme qui représente l'obturateur d'un appareil photo. Il symbolise la qualité de ces espaces et le devoir de respecter la beauté de nos paysages.

Reproduction interdite sans autorisation préalable



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

Service des Territoires, de l'Aménagement, de l'Énergie et du Logement
Division Territoires, Sites et Paysages

Cité Administrative, Bât B

1, rue de la Cité administrative

CS 80002

31074 TOULOUSE Cedex 9

Tél. 33 (0)5 61 58 65 30

Fax. 33 (0)5 61 58 65 51